



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2026

DELIBERATION N° 59/2026

Approuvant les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets

Date de convocation :
12 août 2026

Date de séance :
25 août 2026

Date de publication de
la liste des délibérations :
31 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 26
PROCURATIONS : ... 05
VOTANTS : 30
POUR : 30
CONTRE : 00
ABSTENTION : 01



Le mardi 25 août 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Tetuahau TEMARU, Premier Adjoint, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			J. AUBRY
VANAA Emma	X		
TERIITEHAU Roberto			R. RICHMOND
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël		X	
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			T. GRAND-PITTMAN
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena			L. HIKUTINI
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée	X		
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAU ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia		X	
ARIOTIMA Matuanui	X		
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii	X		
MAI Georges	X		
OPETA Temana	X		
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara		X	
AITAMAI Mara	X		
CADOUSTEAU Myriam			M. AITAMAI
TOKORAGI Wilson	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Gérard MAI a ensuite exposé à l'assemblée que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du CGCT, les communes doivent approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau potable, des déchets et de l'assainissement au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ces rapports sont essentiellement destinés à l'information des usagers et doivent comprendre une liste d'indicateurs définis dans les arrêtés n°141/DIPAC du 26 mars 2010, n°346/DIPAC du 28 mai 2010 et n°667/DIPAC du 11 mai 2011. Les données sont principalement d'ordre technique et financière.

Conformément à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 6 août 2026, il vous est proposé d'approuver les RPQS 2025 pour l'eau potable et les déchets.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard MAI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°06/2026 du 12 février 2026 adoptant le budget annexe Eau de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2026, n°07/2026 du 12 février 2026 adoptant le budget annexe Déchet de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2026, n°32/2026 du 29 juin 2026 portant décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu** les délibérations n°29/2026 et n°30/2026 du 29 juin 2026 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2025 des budgets annexes Eau et Déchets ;
- Vu** les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets et l'avis du conseil d'exploitation du 6 août 2026 ;

Dans sa séance du 25 août 2026 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets sont approuvés.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 25 août 2026.

La Secrétaire de Séance,



Victoire LAURENT



Le Président de Séance,



Tetuahu TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le
et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le

08 SEP. 2026

08 SEP. 2026



Eau Potable

Rapport sur le Prix et la qualité de Service

ARRETE n°141 DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2025

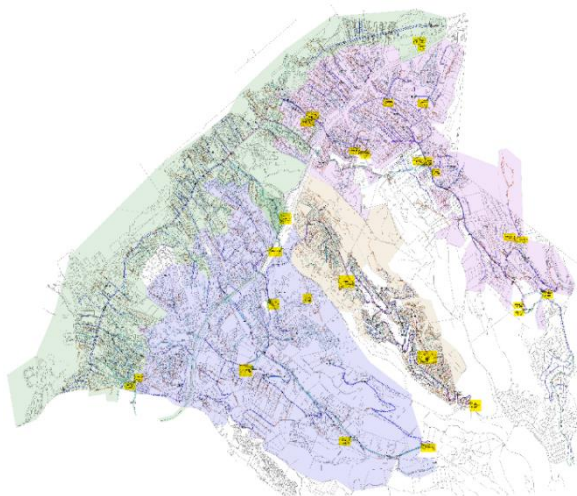
Le rapport annuel 2025 sur l'eau potable

Table des matières

A. GENERALITES.....	2
1 La présentation géographique.....	2
2 Les axes stratégiques	2
2.1 Les efforts d'optimisation du service	3
2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable	4
3 La présentation du SPIC Eau.....	4
3.1 Les missions du service.....	4
3.2 Les agents du service.....	4
B. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 Le mode de gestion du service.....	5
2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels.....	5
3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice.....	5
4 Le linéaire de réseaux de desserte.....	6
5 Les interventions du service	7
C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées	7
2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux	8
3 Le rendement du réseau de distribution	8
4 L'indice linéaire des volumes non comptés	9
5 L'indice linéaire de perte en réseau	9
6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	10
7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau	10
8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	10
9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné	11
D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE	12
1 La présentation générale des modalités de tarification du service	12
1.1 La redevance depuis 1979.....	13
1.2 Les modalités de paiement des redevances	13
2 La présentation des factures d'eau	13
3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau	15
3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau	15
3.2 Les recettes liées à l'exploitation (en FCP)	15
E. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	18
1 Le taux de recouvrement depuis 2012	18
2 Les montants financiers des travaux engagés.....	18
CONCLUSIONS	20

A. GENERALITES

1 La présentation géographique



- **Etendue communale** : 34,2 km²
- **Nombre d'habitants (recensement 2023)** : 29 826
- **Densité de population** : 872,10 hab/km²
- **Communes limitrophes** : Punaauia et Papeete
- **Infrastructures** : Aéroport
Hôtels Intercontinental et Hilton
- **Alimentation en eau** :
 - . **Punaruu** : syndicat intercommunal Te Oropaa
 - . **5 sites de forage** : Tarahu (2), Paroa (2), R0 (2), Tavararo (2) et Outumaoro (1),
 - . **1 bassin** : Mumuvai
 - . **5 captages** : Tavararo, Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu,
 - . **1 source** : Mape fermée en août 2021
 - . **21 réservoirs de stockage** (de 250 à 1 700 m³).

2 Les axes stratégiques

Six axes stratégiques retenus par l'équipe municipale pour la mandature :

- ✓ Assurer la distribution de l'eau en continue,
- ✓ Maintenir l'eau potable à 100%,
- ✓ Veiller à conserver le montant de la redevance à un coût abordable,
- ✓ Optimiser la gestion du service eau pour tendre vers l'équilibre budgétaire,
- ✓ Améliorer le rendement du réseau de distribution,
- ✓ Améliorer la qualité du service et la relation client.

SDAEP 1 : approuvé le 30 novembre 1998 (délibération n°20/1998) puis réactualisé le 23 juin 2015 (délibération n°508/2015).

SDAEP 2 : approuvé le 27 août 2019 (délibération n°997/2019).

Opérations réalisées en 2025 pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau :

- ✓ Mise en place du Schéma Directeur de l'Eau.
- ✓ Continuité du marché opération ponctuelle sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable de Faa'a avec la Polynésienne des Eaux pour traiter les interventions urgents (casses et branchements d'eau).
- ✓ Démarrage des travaux de remplacement des 5.400 compteurs à auto-relève sur l'ensemble du territoire communal.
- ✓ Démarrage des travaux de remplacement des 48 membranes de l'unité d'ultrafiltration.

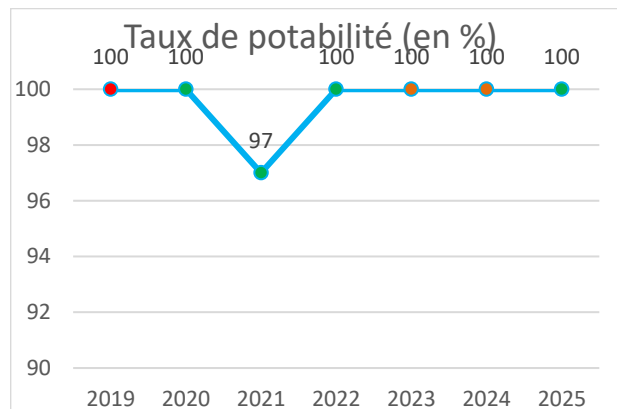
2.1 Les efforts d'optimisation du service

Exploitation des unités de traitement de l'eau :
Polynésienne des Eaux (2006 à 2025)

Contrôle qualité de l'eau : **CHSP et CAIRAP**

Les + : + Maintien de la potabilité à **100 %**,

Les - : - Absence d'apport d'eau de la Punaruu pendant 232 jours (**165 jours en 2024**),
- Baisse du rendement du réseau à **44,72 %**,



LA FACTURE ENERGETIQUE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation EDT en Kwh	6 254 067	6 203 225	6 138 372	6 913 586	7 728 149	9 628 494
Différence en KWH	175 371	-50 842	-115 695	710 361	814 563	1 900 345
Prix du KWH en FCP	32	33	35	36	36	33
Consommation EDT en FCP	200 064 681	205 064 432	207 551 987	253 482 188	274 244 509	337 395 466
Différence de conso en FCP	3 529 966	4 999 751	2 487 555	45 930 201	20 762 321	63 150 957

La consommation électrique des cinq stations de forage s'élève à 337,4 MF en 2025 et, augmente de 63 MF par rapport à 2024, en raison notamment :

- De fuites sur le réseau communal,
- Du maintien de nos forages en sus de l'apport d'eau du Syndicat Te Oropa'a,
- Et de l'augmentation des constructions sur les hauteurs du territoire communal.

Points importants à retenir :

- Difficulté du Spic à maintenir un service de qualité avec un fonctionnement en mode dégradé qui perdure depuis plusieurs années, les délais ont augmentés du fait du manque de moyens humains et matériels (véhicules), la fatigue se fait ressentir. La frustration et la démotivation des agents se fait également ressentir en raison d'un manque de reconnaissance de ces derniers.
- Changements constants d'organisation de la direction de l'environnement qui perturbe sans cesse le fonctionnement du Spic Eau : départ du directeur qui a occasionné la nomination de différents directeurs par intérim, changement et mutation du COP, changement de responsable du Spic déchet. Tous ces mouvements ont occasionné des retards dans les prises de décisions, le suivi des dossiers et la mise en place des marchés suite au SDAEP 2.
- Le manque d'un vrai leadership pour donner les axes stratégiques à suivre et réaliser.
- Le déménagement constant du Spic perturbe l'organisation des agents et du service : les agents sont d'ailleurs toujours dans l'attente de la mise en conformité de leurs anciens locaux, les locaux actuels n'étant pas adaptés.

Préconisations 2026 :

- URGENT et IMPORTANT : revenir à une situation plus saine au niveau des moyens humains et matériels (véhicules) comme soulevé lors de l'audit ISO 9001 de 2023 car le service fonctionne toujours en mode dégradé,
- Suivre les travaux du SDAEP 2.

- Démarrer l'audit des stations de pompage.
- Démarrer le marché relatif au remplacement et la mise aux normes des cellules EDT.
- Finaliser la pose des 5.400 nouveaux compteurs.
- Démarrer les études relatives au gravitaire.
- Formation à l'habilitation électrique UTC 18-510.

2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable

Les efforts de communication initiés en 2004, 2006 et 2011 pour sensibiliser la population à une consommation responsable, se poursuivent depuis 2018 par la diffusion des résultats du schéma directeur n°2, la communication sur le fonctionnement du SPIC Eau pour améliorer le rendement, la promotion des gestes pour éviter le gaspillage d'eau, les nombreuses publications sur la page Facebook Ville de Faa'a.



3 La présentation du SPIC Eau

3.1 Les missions du service

Les missions du service sont la production (captage, forage), le traitement et la distribution de l'eau potable.

Les activités principales se déclinent comme suit :

- ✓ Assurer la production et la distribution d'une eau de qualité 100% potable de manière efficiente,
- ✓ Entretenir les équipements et les canalisations de manière à atteindre un taux de rendement du réseau hydraulique au-dessus de 80%,
- ✓ Optimiser le fonctionnement du service et tendre vers un équilibre budgétaire en 2024.

3.2 Les agents du service

Le SPIC Eau est composé de 2 cellules **Production et Distribution** dont l'effectif a très peu évolué :

EFFECTIF / HEURES SUPPLEMENTAIRES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents	18	19	20	20	19	19
ANFA / FPC	-	-	-	13	12	12
Contrat de droit privé	-	-	-	7	7	7
Nombre d'heures supplémentaires	3 245	2 306	2 302	2 443	2 671	1 714
ANFA / FPC	-	-	-	965	NC	NC
Contrat de droit privé	-	-	-	1 478	NC	NC
Coût des heures supplémentaires (en millions)	-	4 202	4 122	4 402 421	5 275 870	3 425 674
ANFA / FPC	-	-	-	2 233 708	NC	NC
Contrat de droit privé	-	-	-	2 168 713	NC	NC

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le mode de gestion du service

Le mode de gestion retenu est la régie dotée d'une autonomie financière.

2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels

ANNEES		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés (Service Facturation)		6 116	6 214	6 262	6 309	6 352	6 317
Abonnés avec compteur		3 996	4 372	4 389	3 993	3 982	3 935
Abonnés au forfait		2 120	1 842	1 873	2 316	2 370	2 382
Total redevance facturée (en MF)		178	200	246	189	229	237
Demande de compteur via PC	Tout confondu	136	203	69	87	176	52
	Nouvelle construction	84	154	42	47	27	52

Actions à mettre en œuvre :

- ✓ Démarrer l'audit des stations de pompage.
- ✓ Démarrer le marché relatif au remplacement et la mise aux normes des cellules EDT.
- ✓ Mettre en place un marché de maintenance des stations de pompage.

3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice

Le service a 3 types de source de production :

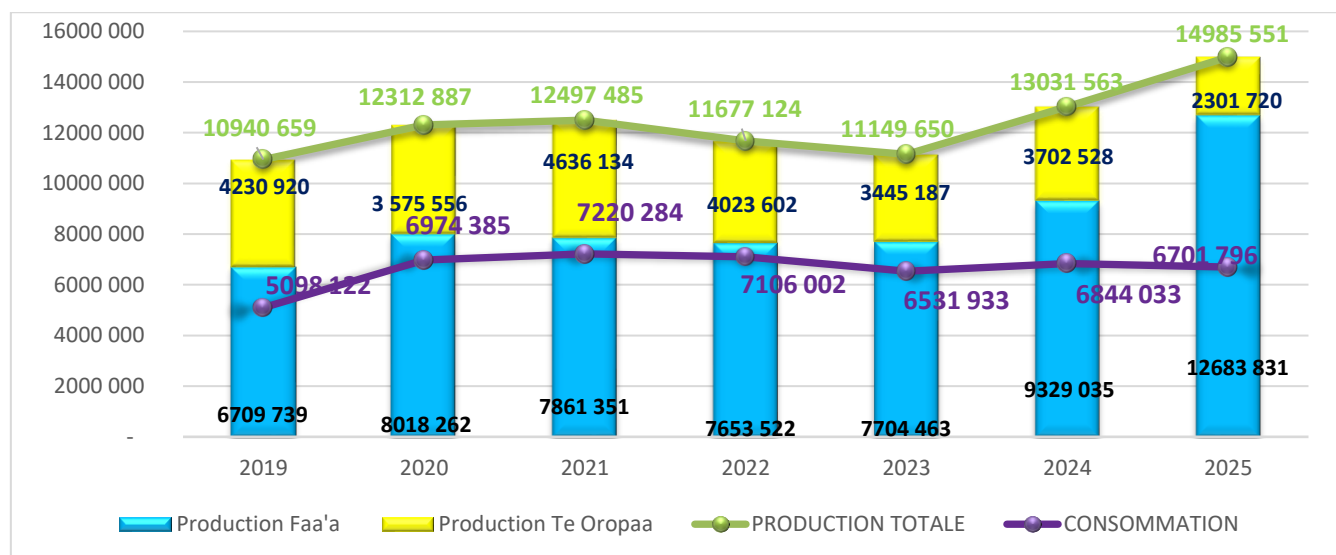
- **Les captages et les sources**
- **Les forages**
- **Le Syndicat Te Oropaa**

Le volume d'eau produit en 2025 de plus de 1 953 988 m³ par rapport à 2024 est réparti à **85 %** (72 % en 2024) de volume produit par la commune contre **15 %** pour Te Oropaa.

Préconisations :

- ✓ Poursuivre les travaux du schéma directeur à savoir la rénovation du réseau de distribution afin d'améliorer le rendement et de réduire la production en eau d'autant qu'il faut prendre en compte le fait que le nombre de constructions en hauteur ne cesse d'augmenter,
- ✓ L'audit en cours permettra de définir les travaux de rénovation des débits mètres électromagnétiques en sortie de réservoir ainsi que les compteurs de production (permet d'avoir la fiabilisation des données de production et de distribution) et de les prioriser.

Sources / volumes		VOLUMES PRODUITS/DISTRIBUES et CONSOMMES					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les captages et Source Mape (V1)	PRODUCTION	340 006	271 606	328 221	237 632	305 239	362 541
Les forages (V1)		7 678 256	7 589 745	7 325 301	7 466 831	9 023 796	12 321 290
TOTAL 1 (V1)		8 018 262	7 861 351	7 653 522	7 704 463	9 329 035	12 683 831
en %		65	63	66	69	72	85
Te Oropaa (V2)	PRODUCTION	4 294 625	4 636 134	4 023 602	3 445 187	3 702 528	2 301 720
TOTAL 2 (V2)		4 294 625	4 636 134	4 023 602	3 445 187	3 702 528	2 301 720
en %		35	37	34	31	28	15
Volume exporté (V3)	D	-	-	-	-	-	-
Volume distribué : TOTAL 1+2 (V1+V2=V4)		12 312 887	12 497 485	11 677 124	11 149 650	13 031 563	14 985 551
Volume perdu (V5)		5 338 502	5 277 201	4 571 122	4 617 717	6 187 530	8 283 755
Volume consommé autorisé (V7+V8+V9=V6)	○	6 974 385	7 220 284	7 106 002	6 531 933	6 844 033	6 701 796
Volume au compteur (V7)		2 422 871	2 548 565	2 683 570	2 370 493	2 696 977	2 303 668
Volume au forfait (V8)		1 462 190	1 008 495	1 333 108	1 648 413	1 162 179	1 413 251
Volume estimé consommé (V8) : 6 Ecoles, 5 Eglises/Temples/Maisons Paroissiales, 3 salles... Setil, Hiupape, Cité de l'air, Outumaoro, Bonnefin, Motu Ovini, Hotuareia, Centre administratif...		2 145 624	2 719 524	2 145 624	2 041 177	2 041 177	2 041 177
Volume du service (V9)		943 700	943 700	943 700	471 850	943 700	943 700



4 Le linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable qui est de **253,083 kms** (284,754 kms en 2024) au 31 décembre 2025 est réparti à 67% (60% en 2024) en distribution soit 169,224 kms et 33 % (40 % en 2024) en refoulement soit 83,859 kms et détaillé par matériau comme suit :

Matériau	Longueur (en km)	
	2024	2025
PEHD	117,612	111,486
PVC	68,961	57,738
AG	56,568	52,187
AC	19,278	17
ACIER	0,501	0,449
FONTE	21,834	14,223
Total	284,754	253,083

5 Les interventions du service

ANNEES	INTERVENTIONS			VEHICULES	
	DEMANDES ET PLAINTES (nb)	REALISATIONS (nb)	RENDEMENT DU SERVICE	NECESSAIRES POUR UN SERVICE NORMAL	DISPONIBLES
2018	1 246	1 118	90%	-	-
2019	1 727	2 402	139%	-	-
2020	1 194	1 204	101%	-	-
2021	952	931	98%	-	-
2022	1 492	1 030	69%	-	-
2023	1 695	1 211	71%	9	6
2024	1 632	1 090	67%	10	7
2025	1 227	563	46%	10	7

Le service termine l'année 2025 avec un taux de rendement des interventions de **46 %** soit une baisse par rapport à 2024 suite à un fonctionnement en mode dégradé depuis plusieurs années, conséquence d'un manque de moyens humains et matériels (pièces et véhicules).

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur par intérim en juin 2025, une réorganisation du service a été effectuée, les activités de planification des travaux ainsi que la partie administrative dont les bons de commande ont été récupérés par ce nouveau directeur. Cette réorganisation a engendré de nombreux retards de paiement des prestataires (Polynésienne des Eaux, Cope, Raimanu services...). A cela, il faut ajouter l'augmentation des demandes et des plaintes, liée à la vétusté du réseau d'adduction d'eau potable. Un retard dans les demandes de branchement d'eau s'est également fait ressentir.

Le nombre de véhicules nécessaires pour assurer un service normal est de 10 véhicules or, le Spic eau fonctionne en mode dégradé avec seulement une moyenne de 7 véhicules disponibles.

C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le niveau de subventionnement et le degré de contribution des abonnés aux coûts du service de l'eau sont sans conteste les clés d'analyse de l'organisation et de la gestion du SPIC.

1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est effectué par le CHSP. Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nb prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nb de prélèvements réalisés}}$$

Le taux de 100 % a été retrouvé en 2019 et 2020 pour malheureusement descendre à 97 % en 2021 suite à deux sites non conformes (affaires sociales et Farahei). Cette baisse est due au fait que le service d'hygiène n'a pas transmis les résultats à temps à la commune qui a également été mal conseillée par la Polynésienne des eaux. Pour l'année 2025, le taux de potabilité est toujours à **100 %**.

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Potabilité	100%	100%	97%	100%	100%	100%	100%

2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'eau		Année				
		2021	2022	2023	2024	2025
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 %)	-	-	-	-	-
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	8	8	8	8	8
20	Mise à jour du plan au moins annuelle	14	14	14	14	16
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :						
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10	10	8	8
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	8	8	8	8	8
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs, ...) et des servitudes	8	8	8	6	8
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	7	7	7	6	6
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10	10	8	8
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel (PPI) de renouvellement des branchements	10	10	10	9	9
+10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement (PPI) des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10	10	9	9

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **80%**.

3 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution qui est de **44,72 %** pour 2025 est calculé de la manière suivante :

$$\frac{6\,701\,796 \text{ (Volume total Consommé)}}{14\,985\,551 \text{ (Volume Total Mis en distribution)}} \times 100 = 44,72 \% \text{ (RENDEMENT)}$$

Volume d'eau en m ³	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit et Distribué V4	12 312 887	12 497 485	11 677 124	11 149 650	13 031 563	14 985 551
Consommé au Compteur + forfait (FTR) V6	6 974 385	7 220 284	7 106 002	6 531 933	6 844 033	6 701 796
Rendement du réseau	56%	58%	60%	58,58%	52,52%	44,72%
Connaissance du réseau	85%	85%	85%	85%	75%	80%



4 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part du volume d'eau mis en distribution non comptabilisé chez les abonnés. Exprimé en **m³.km.jour**, il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Volume mis en distribution } V4 - \text{Volume comptabilisé } V7$$

Cet indice ne sera fiable que lorsque les volumes **V3 + V5 + V8 + V9** seront comptabilisés par des compteurs.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{14\,985\,551 \text{ (V}_4\text{)} - 2\,303\,668 \text{ (V}_7\text{)}}{365 \times 253,083 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 137,29 \text{ m}^3/\text{km/jour}$$

5 L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il est calculé comme suit :

$$\frac{14\,985\,551 \text{ (V}_4\text{)} - 6\,701\,796 \text{ (V}_6\text{)}}{365 \times 253,083 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 89,67 \text{ m}^3/\text{km/jour}$$

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- ✓ De la politique de maintenance et de renouvellement du réseau,
- ✓ Des actions à mener pour lutter contre les volumes détournés pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau :

$$\frac{4,032 + 2,137 + 0,218 + 2,401 + 2,542}{5 \times 253,083} \times 100$$

(LN + LN-1 + LN-2 + LN-3 + LN-4) (linéaires de réseau de desserte en km)

Le linéaire renouvelé inclut :

- ✓ les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que,
- ✓ les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Canalisations renouvelées	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Mètres linéaires	25 633	4 032	2 137	218,7	2 401	2 542
Taux moyen renouvellement réseaux eau potable	-	3,56 %	5,46 %	4,16 %	2,39 %	0,89 %

7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral -
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Les études environnementales et hydrogéologiques ont été fait par le LTPP (Laboratoire des Travaux Publics du Pays) dans le cadre de l'étude du périmètre de protection des captages.

Depuis 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est resté à 40 %. Les projets et dossiers de demande de financement n'ont toujours pas aboutis.

8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau sur le réseau public pour laquelle les abonnés des quartiers environnants concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance (exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures).

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de :

$$\frac{31 \text{ (nombre d'interruptions de service non-programmées)}}{6\,317 \text{ (nombre d'abonnés du service)}} \times 1000 = 4,91 \%$$

COUPURE ou INCIDENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre Abonnés	-	6 214	6 262	6 309	6 352	6 317
Coupure non programmée (CNP) (heure)	1.5	221	72h20	151	518	25
Coupure non programmée (nombre)	140	65	21	28	74	31
Taux occurrence pour 1000 hab (CNP)	245	35,56%	3,35%	4,43%	11,65%	4,91%
Coupure programmée pour travaux (CPT) (heure)	0.30	168	98h10	204	168	117
Coupure programmée pour travaux (nombre)	29	38	23	30	24	47
Taux occurrence pour 1000 hab (CPT)	62	27,04%	3,67%	4,75%	3,78%	7,46%

Le Temps de Coupure Moyen par Abonné (TCMA) est de 4 heures pour l'année 2025.

9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{NC^* \text{ nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{NC^* \text{ nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = NC^* \%$$

D. TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE

1 La présentation générale des modalités de tarification du service

Toute facture d'eau comprend,

- ✓ un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et peut comprendre,
- ✓ un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Deux catégories de tarification au titre des redevances d'eau sont appliquées :

✓ **La tarification annuelle au forfait** (délibération n°84/2008) :

Cat.	Type	Sous cat.	S/N°	Désignation	Nouveau forfait
A	Maison d'habitation	1°	-	Par concession avec branchement d'eau	15 000
		2°	-	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000
B	Hôtel, Pension de famille	1°	a	Par chambre avec salle d'eau	13 500
			b	Par chambre sans salle d'eau	6 750
	Immeuble	2°	-	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
	Atelier	3°	-	Atelier	51 000
	Commerces & industries	4°	a	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crémeries - Débits de boissons - Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto-banque - Station d'essence sans garage	69 000
			b	Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce - Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	102 000
			c	Vente de "mitihue" ou de produits locaux	30 000
	Autres établissements forfait minimum et surplus au compteur	5°	A	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000
			b	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)	345 000
			c	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000
			d	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)	345 000
			e	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)	103 500
			f	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
			g	Brasserie (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
			h	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)	3 450 000
			i	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)	12 937 500
			j	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
			k	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)	103 500
			l	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)	2 070 000
			m	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)	103 500
			n	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)	103 500
			o	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)	103 500
			p	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)	345 000

✓ **La tarification au volume**, en vigueur depuis le 1er janvier 2011 (délibération n°37/2010) :

Type	Désignation	Forfait mensuel
Prime fixe	Diamètre du branchement compris entre 15 et 20 mm	200 FCFP
	Diamètre du branchement compris entre 21 et 40 mm	800 FCFP
	Diamètre du branchement supérieur à 40 mm	3 200 FCFP
Tarif par tranche (N : nb appartement ou maisons individuelles)	De 0 à N x 30 m3 par mois	35/m3
	De N x 31 m3 à N x 60 m3 par mois	70/m3
	Au-delà de N x 61 m3 par mois	140/m3

Les frais d'accès au service et autres prestations (délibération n°37/2010) :

Désignation		Farif en FCP HT
1	Frais de fermeture et de réouverture d'un branchement	1 000
2	Frais de mise en service par branchement sur :	
2.1	Diam DN 15 (1/2 pouce)	5 000
2.2	Diam DN 20 (3/4 pouce)	7 000
2.3	Diam DN 25 (1 pouce)	30 000
2.4	Diam DN 33 (1 ¼ pouces)	34 500
2.5	Diam DN 40 (1 ½ pouces)	37 500
2.6	Diam DN 50 (2 pouces)	52 500
2.7	Diam DN 60 (2 ½ pouces)	60 000
2.8	Diam DN 80 (3 pouces)	75 000
2.9	Diam DN 100 (4 pouces)	90 000

Délibérations fixant les tarifs et autres prestations facturées aux abonnés

Délibération	Application
N°16/1998 du 30 nov 1998 autorisant le recouvrement de recettes pour travaux en cession pour branchement d'eau	Janv 99
N°37/2009 du 15 juin 2009 fixant le tarif de la redevance pour concession d'eau au titre des manifestations événementielles	Juin 09
N°84/2008 du 22 déc 2008 fixant le tarif des redevances pour concession d'eau	Janv 09
N°37/2010 du 22 juin 2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 11
N°38/2010 du 22 juin 2010 approuvant le nouveau règlement du service Eau	Janv 11
N°87/2024 du 17 décembre 2024 portant modification du règlement du service Eau	Janv 25
N°88/2024 du 17 décembre 2024 modifiant la délibération n°37/2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 25

1.1 La redevance depuis 1979

ANNEES	1979	1984	1990	1992	1998	2009	2011		
TYPE DE FACTURATION	au forfait						au forfait	au compteur	
								0 à 30 m3/mois	plus de 60 m3/mois
TARIF	3 000	5 000	6 250	7 800	10 000	15 000	15 000		
TRANCHES TARIFAIRES								35 F/m3	140 F/m3
AUGMENTATION		67%	25%	24,80%	28,20%	50%			

1.2 Les modalités de paiement des redevances

Le règlement des redevances peut être effectué en espèces, par chèque, par virement bancaire et depuis juillet 2019, par carte bancaire (Socredo, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, CCP et les cartes internationales Visa, Mastercard, Union Pay sauf l'Amex (juillet 2019), par paiement en ligne sur www.faaa.pf (juillet 2020) et le prélèvement automatique (2022).



2 La présentation des factures d'eau

Les factures d'eau sont décrites ci-dessous suivant les modalités de tarification susvisées pour une consommation d'un ménage.

- ✓ Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au volume :

3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau

3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
NOMBRE D'ABONNES	6 116	6 214	6 262	6 309	6 352	6 317
MONTANT FACTURE EN FCP	177 591 230	200 495 850	245 500 105	189 109 647	229 082 395	237 439 680

3.2 Les recettes et dépenses liées à l'exploitation (en FCP)

BUDGET ANNEXE EAU							
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	Variation / N-1	
Recettes	515 540 925	786 018 615	640 382 249	586 866 316	949 401 184	362 534 868	62%
Produits des services	187 404 622	232 722 437	210 926 458	242 395 876	234 692 668	-7 703 208	-3%
Dotations et participations	0	1 188 000	426 450	0	0	0	-
Subventions exceptionnelles	324 718 085	551 923 794	428 600 330	340 334 834	442 032 707	101 697 873	30%
Atténuation de charges	518 218	184 384	429 011	197 543	538 832	341 289	173%
Différence sur réalisations négat	2 900 000	0	0	0	0	0	-
Reprises sur provisions	0	0	0	0	207 956 405	207 956 405	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	0	3 938 063	64 180 572	60 242 509	1530%
Dépenses	491 498 059	786 018 615	640 026 649	586 866 316	949 401 184	362 534 868	62%
Charges à caractère général	299 306 844	284 103 393	340 699 391	365 200 885	432 579 018	67 378 133	18%
Charges de personnel	104 101 524	107 634 740	112 172 350	116 814 381	117 859 057	1 044 676	1%
Autres charges de gest* courant	48 112 300	54 176 000	59 594 040	58 545 956	263 916 155	205 370 199	351%
Charges financières	516 593	224 997	0	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	12 410 101	9 536 645	21 537 065	6 171 583	22 896 087	16 724 504	271%
Opérations d'ordre de transfert	27 050 697	27 490 597	27 634 512	40 133 511	112 150 867	72 017 356	179%
Dotation aux provisions	0	302 852 243	78 389 291	0	0	0	-
Résultat de fonctionnement	24 042 866	0	355 600	0	0	0	-
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	Variation / N-1	
Recettes	150 487 227	170 608 949	136 942 364	121 808 777	200 496 463	78 687 686	65%
Onema Etudes mise à jour SDAE	0	8 755 677	0	0	0	0	-
FIP Etudes de renforcement de la production à Pamatai	0	786 480	0	1 703 280	0	-1 703 280	-100%
FIP Acquisition 9 électropompes	0	3 378 458	6 616 264	0	0	0	-
DETR Etudes actions phase 1 SDAEP2	0	12 443 517	0	18 692 914	0	-18 692 914	-100%
5400 compteurs à auto relève	0	0	68 684 781	0	62 502 314	62 502 314	-
Opérations d'ordre de transfert	27 050 697	27 490 597	27 634 512	40 133 511	112 150 867	72 017 356	179%
Subvent° d'équipement versées	123 436 530	117 754 220	34 006 807	60 923 472	25 843 282	-35 080 190	-58%
Dotations, fonds divers et résen	0	0	0	355 600	0	-355 600	-100%
Dépenses	77 872 928	170 608 949	136 942 364	120 519 619	200 496 463	79 976 844	66%
Emprunts	8 379 545	8 671 141	0	0	0	0	-
Immobilisations incorporelles	1 194 369	3 819 232	2 775 439	0	0	0	-
Immobilisations corporelles	65 399 014	121 739 366	3 909 976	57 768 164	16 672 210	-41 095 954	-71%
Acquisition 9 électropompes	0	19 989 444	0	0	0	0	-
Etudes actions phase 1 SDAEP2	0	9 362 806	40 764 212	0	52 732 767	52 732 767	-
5400 compteurs à auto relève	0	0	86 380 537	58 813 392	59 534 748	721 356	1%
Acquisition logiciel de gestion	0	7 026 960	0	0	0	0	-
Etude renforcement production eau Pamatai	0	0	3 112 200	0	0	0	-
Conformité électrique stations prod	0	0	0	0	323 458	323 458	-
Sécurisation ouvrages prod	0	0	0	0	282 500	282 500	-
Acquisition 48 membranes	0	0	0	0	6 732 477	6 732 477	-
Etudes alimentation gravitaire	0	0	0	0	37 731	37 731	-
Opérations d'ordre de transfert	2 900 000	0	0	3 938 063	64 180 572	60 242 509	1530%
Solde d'investissement	72 614 299	0	0	1 289 158	0	-1 289 158	-100%
RECETTES TOTALES	666 028 152	956 627 564	777 324 613	708 675 093	1 149 897 647	441 222 554	62,0%
DEPENSES TOTALES	569 370 987	956 627 564	776 969 013	707 385 935	1 149 897 647	442 511 712	63,0%

Les recettes et les dépenses totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 1,150 milliards et, se clôturent en équilibre grâce aux subventions exceptionnelles du budget principal pour 442 millions en fonctionnement et pour 26 millions en investissement.

Dépenses de fonctionnement : 949,4 millions, +62%.

Représentant 83% des dépenses totales, elles sont déclinées par chapitre et par ordre d'importance ci-après :

- Les charges à caractère général de 432,6 millions en 2025, soit 37,6% des dépenses totales et représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec une hausse de 67,4 millions (+18%) par rapport à 2024, principalement au niveau des frais d'électricité (337,4 millions, +23%) et des contrats de prestations de services (32,2 millions, +52%) ;
- Les autres charges de gestion courante de 263,9 millions, soit 23% des dépenses totales et, en forte augmentation de 205,4 millions par rapport à 2024, s'explique par la passation des écritures des créances admises en non-valeur au titre des exercices 2012 à 2019 de 207,9 millions pour défaut de recouvrement des recettes par le comptable public ;
- Les charges de personnel s'élèvent à 117,8 millions et, + 1% par rapport à 2024, reflétant la maîtrise des coûts salariaux notamment au niveau des heures supplémentaires ;
- Les opérations d'ordre de transfert se montent à 112,2 millions, soit +179% par rapport à 2024 et, comptabilisent les dotations aux amortissements des biens acquis au 31/12/2024 en vue de leur renouvellement ;
- Les charges exceptionnelles pour 22,9 millions et, +175% par rapport à 2024 à l'issue des annulations de titres sur exercices antérieurs au motif de doublons ou erreurs de facturation, de fuites sur compteurs ou réseaux d'eau.

Dépenses d'investissement : 200,5 millions, +66%.

Représentant 17,4% des dépenses totales, les crédits ouverts au budget étaient de 568,6 millions et sont réalisés à hauteur de 200,5 millions, soit un taux de réalisation de 32% et, en évolution de 66% par rapport à 2024. Elles concernent majoritairement des dépenses d'équipements réalisées à hauteur de 136,3 millions, soit 24% par rapport au budget inscrit, ainsi que des opérations d'ordre de transfert réalisées pour 64,2 millions au titre des amortissements de subventions d'équipements. Les dépenses d'équipement sont détaillées ci-après :

Projets d'investissement (en MF)	Budget voté	Réalisé	RAR 2025	Non démarré	% réalisé
Opérations d'équipement :	497,2	119,6	222,2	155,3	24%
2021009 - Réalisation phase 1 du SDAEP 2	268,2	52,7	185,1	30,4	20%
2022009 - Fournit & pose 5 400 compteurs à auto relève	67,4	59,5	7,9	0,0	88%
2023002 - Renforcement production d'eau à Puurai	10,6	0,0	0,0	10,6	0%
2024019 - Conformité électriques des stations	40,0	0,3	2,6	37,0	1%
2025002 - Sécurisation des ouvrages de production d'eau	32,7	0,3	0,0	32,4	1%
2025007 - Rénovat° des réseaux d'eau de 10 servitudes	20,0	0,0	0,0	20,0	0%
2025011 - Acquisition de 48 membranes d'ultrafiltration	35,0	6,7	26,7	1,6	19%
2025012 - Alimentation gravitaire en eau	23,3	0,04	0,0	23,2	0%
Immobilisations incorporelles :	0,4	0,0	0,0	0,4	0%
. Concessions et droits similaires	0,4	0,0	0,0	0,4	0%
Immobilisations corporelles :	71,1	16,7	2,5	51,9	23%
. Terrains nus	3,0	0,0	0,0	3,0	0%
. Autres agencements et aménagements	12,0	0,0	0,0	12,0	0%
. Installations de voirie	0,5	0,5	0,0	0,0	91%
. Réseaux d'adduction d'eau	14,9	12,8	2,1	0,0	86%
. Réseaux d'électrification	0,0	1,3	0,0	-1,3	-
. Incendie et défense civile - Matériel roulant	2,0	0,0	0,0	2,0	0%

. Autres matériels techniques de voirie	35,3	0,8	0,0	34,5	2%
. Matériel de transport	1,8	0,0	0,0	1,8	0%
. Matériel de bureau et matériel informatique	1,0	0,9	0,02	0,1	86%
. Mobilier	0,1	0,0	0,0	0,1	0%
. Autres immobilisations	0,5	0,5	0,4	-0,4	97%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	568,6	136,3	224,8	207,6	24%

Recettes de fonctionnement : 949,4 millions, +62%

Elles sont détaillées par chapitre et par ordre d'importance ci-après :

- 442 millions de produits exceptionnelles (+18%), poste dominant qui démontre une grande dépendance de la subvention d'équilibre du budget principal versée au SPIC Eau ;
- 234,7 millions de produits des services (-3%) notamment en redevances d'eau à la suite d'une baisse de consommations d'eau facturées de 2 303 668 m3 en 2025 contre 2 322 402 m3 en 2024 ;
- 207,9 millions de reprise sur provisions pour créances douteuses au titre des exercices 2012 à 2018, neutralisant les créances admises en non-valeur en dépenses de fonctionnement ;
- 64,2 millions d'opérations d'ordre de transfert relatives aux amortissements des subventions d'équipement, montant équivalent comptabilisé en dépenses d'investissement.
- 538 832 FCFP d'atténuation des charges et, +185% par rapport à 2024, au titre des remboursements des arrêts maladie par la CPS.

Recettes d'investissement : 200,5 millions, +65%.

Elles proviennent principalement :

- Des opérations d'ordre de transfert (112,2 millions) au titre de dotations aux amortissements des biens acquis au 31/12/2024 en vue de leur renouvellement ;
- De la subvention du Contrat de Transformation pour la Polynésie française au bénéfice du projet « 5 400 compteurs à auto-relevé » (62,5 millions) ;
- Et de la subvention d'équipement du budget principal (25,8 millions) pour le financement sur fonds propres des projets d'investissement du SPIC Eau.

Les produits de gestion courante comprennent les postes suivants :

Produits de gestion courante	2021	2022	2023	2024	2025	Variation / n-1	
Redevances d'eau	186 623 890	231 472 304	210 375 699	242 232 769	233 970 221	-8 262 548	-3%
Travaux (branchements...)	780 732	1 250 133	498 759	158 107	722 447	564 340	357%
Repas MOP	0	0	52 000	5 000	0	-5 000	-100%
TOTAL	187 404 622	232 722 437	210 926 458	242 395 876	234 692 668	-7 703 208	-3%

RECouvreMENT	2021	2022	2023	2024	2025
Redevances encaissées durant l'année	143 497 692	144 572 024	143 655 242	154 845 978	144 146 013
%	76,6	62,1	68,1	63,9	61,4

Au 31 décembre 2025, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 313,6 MF (contre 491,5 MF en 2024), soit 178 MF et 36 % de moins par rapport à 2024, en raison notamment de créances irrécouvrables admises en non-valeur au titre des exercices 2012 à

2019 (207,9 MF). Le total des impayés (de 2009 à 2025) assuré par le service Facturation, Taxes et Recouvrement s'élève à 665 MF au 31/12/2025 (802 MF en 2024), soit 137 MF et 17% de moins qu'en 2024. Des travaux de rapprochement des restes à recouvrer sont en cours entre le service et le Trésor.

Le niveau élevé des impayés constitue un point de vigilance majeur. Il pèse sur la trésorerie du service et réduit la capacité du budget annexe à financer durablement l'exploitation et les investissements sans recours à un soutien du budget principal.

E. LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Le taux de recouvrement

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Total redevances facturées	200 495 850	245 500 105	189 109 647	229 082 395	237 439 680
RAR	89 698 337	122 711 827	92 964 542	99 509 136	122 436 690
Recouvrement	55%	50%	57%	57%	48%
Montant annuel redevance	Au volume entre 35 F/m3 à 140 F/m3				

2 Les montants financiers des travaux engagés

Les principales opérations d'INVESTISSEMENT réalisées et en cours de réalisation :

Opérations prévues 2020	Réalisées	En cours
Travaux de canalisation DN 200 à Pamatai et de raccordement conduite PVC 75 en amont de RP18	53 MF	
Fourniture et pose de vannes motorisées	53 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 9 électropompes)	40 MF	22 MF
Fourniture et pose d'hydro stabilisateurs et travaux connexes	39 MF	
Fourniture et pose de liner au bassin Mumuvai	26 MF	
Fourniture et pose de 12 armoires et de 2 TGBT	20 MF	
Travaux d'interconnexion des réseaux aroa Teapiri 2	2 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	0,9 MF	
Installation de portail au-dessus de Pamatai Hills et pose de branchement électrique au bassin de refoulement Pupure	0,7 MF	
Fourniture et pose d'un système de contrôle à la décharge		12 MF
Achat de compteurs et d'équipements de réseau d'eau		12 MF
	235 MF	46 MF

Opérations prévues 2021	Réalisées	En cours
Aménagement comptoir d'accueil au SPIC et portail d'entrée station Tavararo	1,2 MF	
Achat de matériels de transport	14,3 MF	14,1 MF
Remplacement de conduite servitude Verotia 1	9,3 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les débitmètres)	13,1 MF	55,0 MF
Installation d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau	11,5 MF	
Fourniture et pose de 5 TGBT	6,9 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	1,2 MF	1,9 MF
Fourniture et pose de 6 compteurs	9,0 MF	
Fourniture et pose de canalisation EP		42,9 MF
OP Fourniture et pose de 8 électropompes		19,8 MF
	66,5 MF	133,7 MF

Opérations prévues 2022	Réalisées	En cours
Fourniture et pose de canalisations DN 300	53 MF	
Acquisition de 18 électropompes	43 MF	
Fourniture et pose de compteurs d'eau	30 MF	3 MF
Achat de matériel de transport	14 MF	
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	9 MF	23 MF
Acquisition d'un logiciel de gestion SPIC EAU	7 MF	
Réalisation de vidéos pour le plan de communication sur l'eau	4 MF	
Achat de matériels techniques et divers (informatique, mobilier, et autres immobilisations dont écran numérique)	2 MF	
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI		3 MF
	162 MF	29 MF

Opérations prévues 2023	Réalisées	En cours
Acquisition de 5 400 compteurs	86 MF	70 MF
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	41 MF	36 MF
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI	3 MF	0 F
Développement application mobile	3 MF	0 F
Autres immobilisations : achat et pose de 1 000 compteurs d'eau à auto relève & installation de rideau métallique	2 MF	0 F
Achat de matériels techniques et divers, informatique, mobilier	2 MF	0 F
Pose de poteaux incendie	0 F	70 MF
	137 MF	176 MF

Opérations prévues 2024	Réalisées	En cours
Acquisition de 5 400 compteurs	58 MF	68 F
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	0 F	36 MF
Etudes renforcement production en eau à PUURAI	0 F	0 F
Conformité électrique des stations de production d'eau	0 F	0 F
Matériels et outillages de voirie	3 MF	0 F
Autres immobilisations corporelles	0 F	0 F
Pose de poteaux incendie	55 MF	14 MF
	116 MF	50 MF

Opérations prévues 2025	Réalisées	En cours
Acquisition de 5 400 compteurs	59,5 MF	165 MF
Travaux AEP tranche 1.1 phase 1 SDAEP 2	52,7 MF	793,9 MF
Conformité électrique des stations de production d'eau	323 458 FCFP	2,6 MF
Sécurisation ouvrages de production d'eau	282 500 FCFP	54,6 MF
Acquisition 48 membranes d'ultrafiltration	6,7 MF	26,6 MF
Etude alimentation gravitaire	37 731 FCFP	23,5 MF
Immobilisations corporelles	16,7 MF	4 MF
	136,3 MF	1 070 MF

CONCLUSIONS

L'année 2025 a été marquée par :

Les points positifs :

- Démarrage des travaux du SDAEP 2 en août 2025 : remplacement des 5 400 compteurs, travaux de rénovation de la distribution du réservoir SCHMIDT à Pamatai, travaux de rénovation du refoulement de Socredo vers SCHMIDT, travaux de sécurisation des sites de pompage, optimisation de la distribution de Pamatai et Puurai haut avec la pose de 13 hydrostab.
- Mise en place du marché opération ponctuelle sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable de Faa'a avec la Polynésienne des Eaux pour traiter les interventions urgents (casses et branchements d'eau).

Les points négatifs :

- La facture EDT qui ne cesse de monter malgré tous les efforts fournis par le SPIC eau.
- Baisse de l'apport en eau du syndicat Te Oropaa.
- Le manque de moyens humains et matériels (véhicules).
- Les non-conformités soulevées par l'audit relative à la certification ISO 9001.
- Instabilité au niveau de la Direction avec un manque de soutien du Directeur par intérim.

Préconisations 2026 :

- URGENT et IMPORTANT : revenir à une situation plus saine au niveau des moyens humains et matériels (véhicules) comme soulevé lors de l'audit ISO 9001 de 2023 car le service fonctionne toujours en mode dégradé.
- Reprendre le projet de certification ISO 9001.
- Suivi des travaux du SDAEP 2 difficile en raison du manque de moyens humains (chefs d'équipe et de chantier).
- Finaliser le marché de maintenance des stations de pompage.
- Finaliser le remplacement et la mise aux normes des cellules EDT.
- Résoudre la situation des gros consommateurs déjà identifiés par le Spic, en posant des compteurs de section en entrée de servitude,
- Rénover les débits mètres électromagnétiques en sortie de réservoir ainsi que les compteurs de production (permet d'avoir la fiabilisation des données de production et de distribution).
- Mise en place du pilote jour nuit au niveau des hydro-stabilisateurs.
- Optimisation du logiciel Topkapi pour faire de la télégestion au lieu de la télésurveillance.
- Projet de gravitaire en fonction de l'étude avec la Speed afin de baisser la facture énergétique.
- Mise aux normes des postes de production et de pompage en eau.



Déchets

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service

Arrêté n° 667 DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2025

Sommaire

Introduction : présentation du service.....	3
--	----------

Contexte.....	3
a) <i>Géographie physique</i>	<i>3</i>
b) <i>Données statistiques.....</i>	<i>3</i>
c) <i>Axes stratégiques.....</i>	<i>3</i>
Missions	4
Moyens	4
a) <i>Moyens humains</i>	<i>4</i>
b) <i>Moyens roulants et autres.....</i>	<i>5</i>
Faits marquants	5

A – INDICATEURS TECHNIQUES	7
---	----------

I –Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	7
---	----------

1 -Collecte des déchets provenant des ménages	7
a) <i>Nombre d'habitants desservis</i>	<i>7</i>
b) <i>Fréquence de collecte.....</i>	<i>7</i>
c) <i>Nombre et localisation des déchetteries.....</i>	<i>8</i>
d) <i>Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités</i>	<i>9</i>
2 -Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	11
a) <i>Récapitulatif des tonnages enlevés</i>	<i>11</i>
b) <i>Evolution prévisible de l'organisation de la collecte.....</i>	<i>11</i>

II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	12
--	-----------

1 - Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	12
a) <i>Localisation des unités de traitement.....</i>	<i>12</i>
b) <i>Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple).....</i>	<i>12</i>
c) <i>Capacité de ces unités.....</i>	<i>12</i>
d) <i>Tonnage traité dans l'année</i>	<i>13</i>
2 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets	13

B - INDICATEURS FINANCIERS.....	16
--	-----------

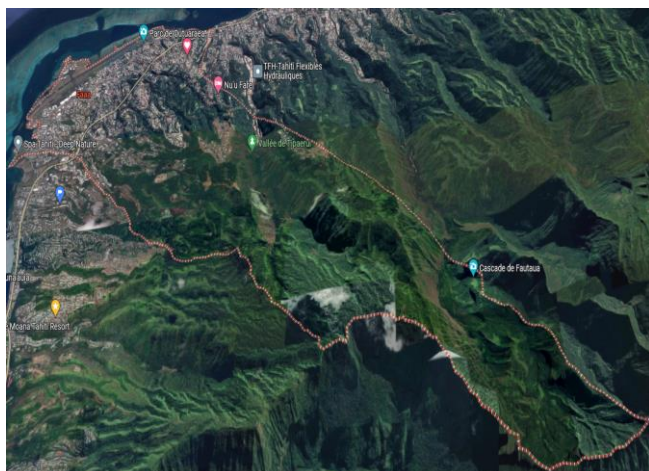
1 - Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)	16
2 - Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.....	16
3 - Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette.....	20
4 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....	20
5 - Autres indicateurs	21

Conclusions : perspectives 2026	21
--	-----------

Introduction : présentation du service

Contexte

a) Géographie physique



Etendue communale : **34,2 km²**
Nombre d'habitants (2023) : **29 826**
Communes limitrophes : **Punaauia et Papeete**
Caractéristiques :

- **une plaine côtière restreinte**, fortement urbanisée et située en piémont de 4 planèzes (Pamatai, Puurai, Vaitea et Heiri).
- **une couverture montagneuse importante** avec la présence d'habitats et de lotissements localisés essentiellement en-dessous de la côte 350. Au-delà, la topographie et les conditions météorologiques défavorables rendent l'accès difficile avec des pentes supérieures à 30 %.

Quelques plateaux, Pamatai (590 m), Hauiti (450 m), Teapiri (320 m) forment l'extrême limite des collines accessibles aux pentes relativement faibles (12% jusqu'à 300 m d'altitude).

b) Données statistiques (recensement ISPF)

	2002	2007	2012	2017	2022	Variation	
Population totale	28 421	30 019	30 094	29 878	30 145	+267	+0,89%
Population municipale (légale)	28 182	29 781	29 719	29 506	29 826	+320	+1,09%
Logements	6 720	7 593	8 074	8 568	9 122	+554	+6,47%
Résidences principales (RP)	6 296	6 934	7 261	7 495	8 217	+722	+9,63%
Nb moyen d'habitants par RP	4,5	4,3	4,1	3,9	3,6	-0,3	-7,69%

c) Axes stratégiques

Le service est toujours à la phase 1¹ du SVEDMA : réduction des déchets à la source, réemploi du textile et de certains encombrants, mise en place de points d'apport volontaire, valorisation des déchets verts en compost, valorisation des déchets ménagers spéciaux, du verre et des cannettes. Les opérations sont détaillées ci-après :

DESIGNATION	COUTS	Obs°
Acquisition de conteneurs individuels (CDP)	90 000 000	Terminé
15 bornes à verre (fonds propres)	7 012 226	Terminé
4 Bornes à textile (CDT)	2 777 112	Terminé
15 Bornes à canettes de 4m3 (CDT)	7 012 226	Terminé
Construction atelier recyclage et réemploi des DEEE et mobiliers usagers (DIP)	-	En attente
Aménagement zone de broyage de déchets verts (fonds propres)	-	En régie
Acquisition véhicules de réserve	90 000 000	Refusé
Etude de praticabilité des servitudes (FIP ETUDES)	10 335 990	Terminé
Acquisition bornes à DMS (8 col. piles, 3 bacs batteries, 3 bornes huile) (Pays)	-	Terminé
Broyeur horizontal polyvalent à végétaux	-	Non

¹Adoptée par délibération n°650/2016 du 18 octobre 2016

Suite aux demandes de financement pour l'acquisition d'engins de collecte² pour un montant total de 84 607 898 FTTC refusées en 2022 et en 2023, il a été décidé de financer sur fonds propres l'acquisition d'un camion BOM 5m3 et de deux petits camions à benne basculante de 2 m3 dont les livraisons sont prévues début 2026.

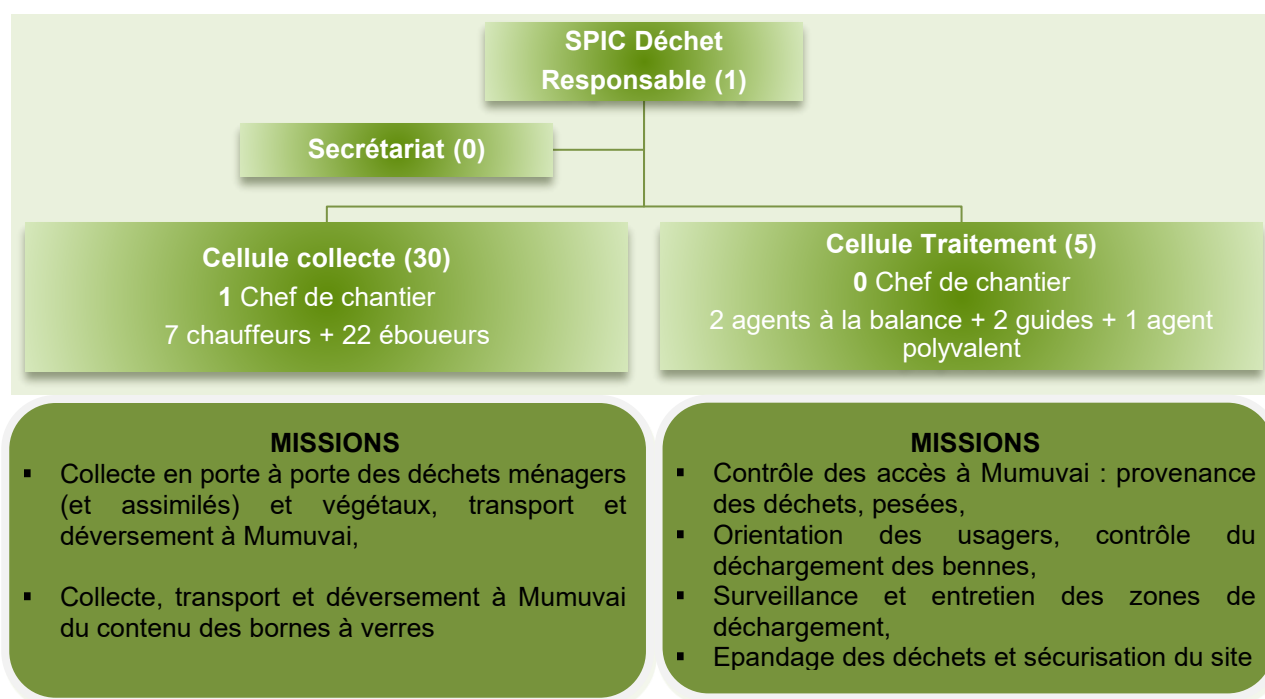
Le Spic a également fait l'acquisition sur fonds propres de trois broyeurs à verre et d'un tamiseur à sable de verre. Le 1^{er} broyeur ainsi que le tamiseur sont déjà opérationnels à l'atelier mécanique pour expérimentation, le 2^{ème} broyeur sera installé au centre administratif et le 3^{ème} sera déployé au Lycée de Faa'a à titre expérimental pour un projet pédagogique.

Missions

Exploité en régie dotée de la seule autonomie financière, il a pour mission la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux.

Le règlement du service³ définit les conditions et modalités suivant lesquelles le service de collecte et de traitement des déchets est assuré, ainsi que les règles de facturation afférentes.

Composé de 36 agents, le service est organisé comme suit :



Moyens

a) Moyens humains

Depuis la fin de contrat de la CAE et de l'agent en CVD en octobre 2022 ainsi que de l'agent titulaire ayant comblé le poste d'agent administratif de mars 2023 à juin 2024, le poste d'agent administratif est toujours vacant.

²Délibération n°49/2022 du 25 octobre 2022

³Délibération n°69/2011 du 28 octobre 2011

EFFECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
PERMANENTS (CDI)	37	36	35	36	39	35	30	-5	-14,3%
TEMPORAIRES (CDD)	4	4	3	3	1	5	6	1	20,0%
Sous-total	41	40	38	39	40	40	36	-4	-10,0%
Main d'œuvre pénale	3	3	0	0	0	0	0	0	-
Travaux d'Intérêt Général	0	0	0	0	0	0	0	0	-
CDL/CAE/CVD	3	4	2	2	0	0	0	0	0
Sous-total	6	7	2	2	0	0	0	0	0
TOTAL	47	47	40	41	40	40	36	0	-10,00%
Nombre total d'heures supplémentaires	-	-	1 348	1 010	2 955	3 006	1 556	-1 450	-48,24%
Coût des heures supplémentaires (en M.FCP)	-	-	2,142	1,397	4,468	4,658	2,307	-2	-50,47%

b) Moyens roulants et autres

Le Spic déchet s'est doté d'un véhicule 4x4 Toyota V6 (290 935 P) en 2024, véhicule qui a été transféré à la brigade verte pour effectuer ses missions relatives à l'environnement.

De nombreux camions sont toujours en panne depuis plusieurs mois voire même années.

CAMION	Immat.	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Observations	Reste	Taux immobilisation	Véhicules nécessaires (service normal)
BOM 5m³	208 016 P, 215 396 P, 265 816 P	3	3	3	3	3	3	3	<u>2 à réformer</u> (208 016 P & 215 396 P)	1	100%	2
BOM 12m³	197 055 P, 197 056 P, 220 866 P, 230 332 P, 265 817 P, 266 930 P	3	3	6	6	6	6	6	<u>2 à réformer</u> (197 055 P, 197 056 P) <u>1 en réparation</u> (Sodiva) 220 866 P <u>1 réparé</u> 266 930 P	3	Toute l'année	4
Benne 2m³	210 977 P	2	2	1	1	1	1	1	A réformer	0	100 %	0
Benne 5m³	151 569 P	3	3	1	1	1	1	1	A réformer	0	100 %	0
Benne 10m³	264 294 P	-	1	1	1	1	1	1	-	1	-	2
Griffes 10-12m³	196 646 P, 229 782 P, 229 783 P, 229 842 P, 268 243 P	4	4	5	5	5	5	5	<u>2 en réparation</u> (196 646 P, 268 243 P (Tah auto)) <u>A réparer</u> 229 782 P)	2	Toute l'année	3
Sous-Total		21	16	16	17	17	17	17	6 HS + 6 en rép°	7		11
Véhicule 4x4	151 740 P 234 504 P 290 935 P	2	2	2	2	2	3	3	<u>1 à réformer</u> 151 740 P (290 935 P transféré à la PM)	1	Toute l'année	2
Broyeur	-	0	1	2	3	3	2	2		2	-	2
Drague	325+336	2	2	2	2	2	2	2	<u>2 à réformer</u>	0	Toute l'année	0
Citerne	-	1	1	1	1	1	1	1	Sur remorque	1		1
Compacteur	-	-	1	1	1	1	1	1	-	1		1
TOTAL		25	21	23	25	26	26	26		12		17

Légende : Réparation – A réformer

<i>Matériel</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>Observations</i>	<i>Reste</i>
Nettoyeur haute pression	0	1	1	1	2	2	2		2
Aspirateur professionnel	0	-	1	1	1	1	1		1
Extracteur injecteur	-	-	1	1	1	1	0		0
Radio VHF	4	3	3	2	2	2	2		1
Appareil photo numérique	0	0	0	0	0	0	0		0
Portable mobile	-	5	5	5	5	5	10		6
TOTAL	4	4	11	11	11	11	15		14

Le nombre de plaintes enregistrées sur Dotelec s'élève à 72 pour l'année 2025.

Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par :

- De longues absences au niveau du personnel :
 - Le poste d'agent administratif n'est toujours par pourvu depuis juillet 2024.
 - Un éboueur est toujours en accident de travail depuis février 2024.
 - Un chauffeur est toujours en arrêt maladie depuis le 20 mars 2024.
- Le manque récurrent de matériels roulants malgré une petite amélioration.

A – Indicateurs techniques

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1–Collecte des déchets provenant des ménages

a) Nombre d'habitants desservis en porte à porte et à des points de regroupement

Sur la base des résultats du recensement de 2022, notamment du nombre moyen de personnes par foyer, soit 3,6 et des 7 686 abonnés domestiques enregistrés au service FTR en 2025, le service desservirait 27 670 habitants, soit 93 % de la population municipale, 2 780 habitants de plus qu'en 2024.

HABITANTS DESSERVIS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
Population municipale (a)	29 506	29 506	29 506	29 826	29 826	29 826	-	-
Nb moyen d'habitants par RP (b)	4,1	4,1	3,6	3,6	3,6	3,6	-	-
Abonnés domestiques (c)	6 150	6 314	6 408	6 803	6 914	7 279	365	5,28
Nb d'habitants desservis (d)(1)	25 215	25 887	23 069	23 501	24 890	27 670	2 780	11,17
% d'habitants desservis (e)(2)	85%	88%	78%	79%	83%	93%	-	11,77
Nb d'habitants desservis en PAP								
Nb points de regroupement (PG)								
Habitants desservis aux PG								
Nb habitants non desservis	4 291	3 619	3 233	6 325	4 936	2 156	2 780	-56,31
Nb logements non desservis	1 047	883	898	1 757	1 371	599	772	-56,31

¹ Nombre estimé = (b) x (c)

² (e) = (d)/(a)

³ Non déterminé

Environ 7,2% (16,5% en 2024) de la population municipale soit 2 156 habitants (4 936 habitants en 2024), ne bénéficie toujours pas de la collecte des déchets en raison principalement de difficultés d'accès concernant les quartiers suivants : Hiupape, Te Niu Ti'a, Mumuvai Haut (terre AUBRY, MAI...), Mamaia (enlèvement des déchets par un prestataire privé), Bonnefin et Faugerat.

b) Fréquence de collecte

La collecte est assurée en porte à porte ou à des points de regroupement (verre), par des véhicules spécialisés dans toutes les voies praticables selon les fréquences suivantes (collecte normale) :

	COLLECTE NORMALE							
	JOUR						Equipements	Effectifs
	L	M	M	J	V	S		
Ordures ménagères	S1	S2	RT1 Ent²	S1	S2	RT1	5 BOM (2 de 5m³ et 3 de 12m³)	5 équipes de 3
Déchets verts Encombrants	X	X	X	X	X		1 camion grappin 12m³ 2 camions benne 12 m³ 1 camion benne 2m³	1 équipe de 2 2 équipes de 2 1 équipe de 4
	1 fois / mois / secteur							
Carcasses	1 fois / mois						Excavateur + camion benne 12 m³	2 chauffeurs
Verre	2 fois / mois						1 camion griffe	1 équipe de 2

¹ RT1 collectée tous les jours sauf le dimanche

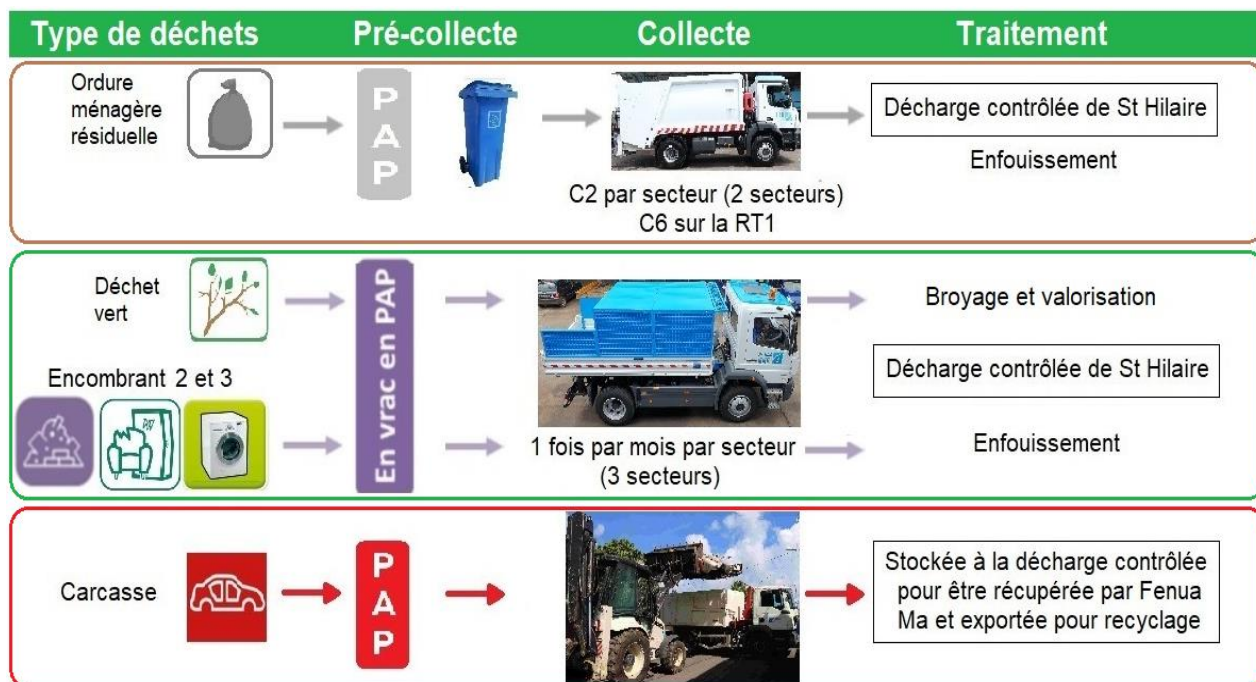
² Entreprises

c) Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets déposés

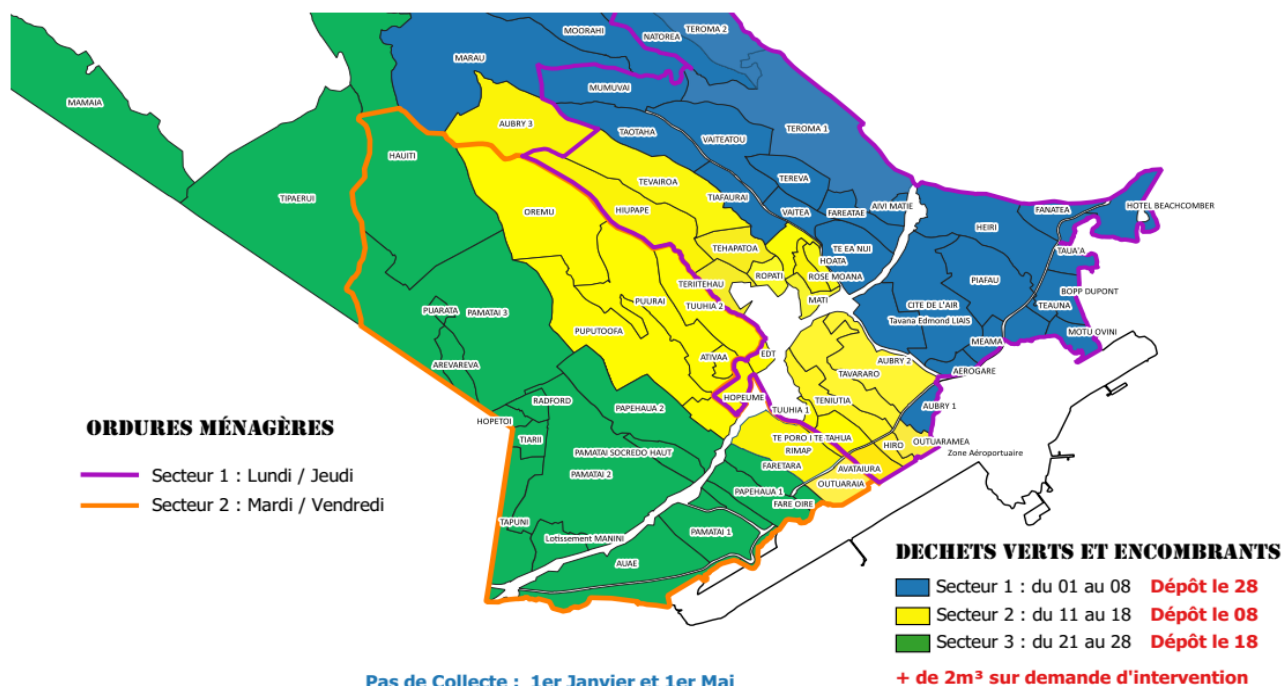
Aucune déchetterie n'existe sur le territoire communal, mais il est envisagé d'aménager des sites de transfert sur l'emprise de la décharge de Mumuvai et sur certains grands axes.

d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités

d.1) Collecte en PORTE à PORTE (PAP)



Les ordures ménagères, déchets verts et encombrants sont collectés selon les secteurs suivants :



La collecte des déchets verts et encombrants d'un volume supérieur à 2m³ se fait uniquement sur demande au SPIC Déchet.

Les déchets verts sont transformés en compost et mis à la disposition des administrés.

L'enlèvement des épaves de véhicules est dirigé par la Police municipale et facturé au tarif de 16.000 FCFP la tonne (Délibération n°47/2011 du 30 août 2011).

d.2) Collecte aux POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Type de déchet	Pré-collecte	Collecte	Traitement
Verre 		 1 fois par semaine	Décharge contrôlée de St Hilaire Stockage sans valorisation
Canette 		 1 fois par semaine	Décharge contrôlée de St Hilaire Trié et récupéré par l'association Rima Here (3 fois par mois) Livré à l'association Te Torea (1 fois par mois)
Textile 		 3 fois par semaine	Récupéré par l'association Hotuarea Nui : Revente / chiffonage <i>Géré par Hotuarea Nui</i>
D.E.E.E 			Récupéré par Fenua Ma et exporté en France pour recyclage
DMS (Pile, batterie, huile) 			Récupéré par Fenua Ma et exporté à l'étranger pour traitement <i>Géré par Fenua Ma</i>

Le tableau suivant présente le nombre de PAV existant dans la commune.

Type	Nombre de PAV	Ratio nombre d'habitants/PAV
Cannette	12	2 485 hab/PAV
Verre	12	2 485 hab/PAV
Textile	3	9 942 hab/PAV
Pile	17	1 755 hab/PAV
Huile	3	9 942 hab/PAV
Batterie usagées	4	7 456 hab/PAV
Fusée de détresse	2	14 913 hab/PAV
DEEE	1	29 826 hab/PAV

Source
 Spic Déchet
 Spic Déchet
 Spic Déchet
 Fenua Ma 2023
 Fenua Ma 2025
 Fenua Ma 2025
 Fenua Ma 2025
 Spic Déchet

d.2.1 Le verre

- Le verre est collecté depuis février 2023. Les anciennes bornes étant détériorées, 15 nouvelles bornes à verre ont été acquises sur fonds propres, livrées en septembre 2024 et déployées avant Pamatai Hills, en face de Villa Pamatai, à Nuutania avant la prison, à l'arrière du centre administratif de la mairie, au stade Ganivet, au Magasin Ape Puurai, à Oremu 3 avant le magasin Mara, à Tavararo près du Restaurant Chez Joe, à St Hilaire à côté de l'abri bus devant le cimetière, au Fare Va'a, à Champion Heiri.

Ces verres sont collectés tous les mercredis ou 2 fois par mois selon les besoins, transportés à la décharge et stockés sans valorisation.



d.2.2 Les cannettes

15 bornes à cannettes ont été acquises via une subvention du CDT, livrées en septembre 2024 et déployées sur les mêmes sites que les bornes à verre. Ces cannettes sont collectées comme suit :

- Collecte une fois par mois et dépôt au hangar situé à St Hilaire. Ces cannettes sont triées sur site par l'association Rima Here (convention n°21/2024 du 10/09/2024),
- Collecte une fois par mois et livraison à l'association Te Torea à Fare Ute (convention n°25/2024 du 19/09/2024).



d.2.3 Le textile

La collecte du textile en apport volontaire a démarré en février 2013. Les anciennes bornes à textile étant détériorées, 4 nouvelles bornes ont été acquises via une subvention du CDT, livrées en septembre 2024 et déployées sur les sites suivants : Outuaraea, à l'arrière du centre administratif de la mairie et à l'hôtel intercontinental. Ces bornes sont ramassées 3 fois par semaine par l'association Hotuarea Nui (convention de partenariat n°05/2013 du 01/02/2013 et avenant n°1) et permettent de récupérer annuellement 12 tonnes (250 kg par semaine) de textile neuf ou usagé qui peut être réutilisé, revendu sur le marché de l'occasion ou transformé en chiffon d'essuyage industriel.



d.2.4. Les déchets toxiques (piles, huiles usées, batteries et fusées de détresse)

Ils sont collectés par Fenua Ma selon leur remplissage sur les sites identifiés suivants :

- Piles (17) : réparties sur la commune, au centre administratif, dans les commerces...
- Huiles usées (3) : Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Batteries usagées (4) : station Total Heiri, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Fusée de détresse (2) : Vaitupa et atelier mécanique

Tonnages collectés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
D3E ²			12	9,0	6,9	47,3	12,5	-34,8	-73,57%
Piles	1	1	2	2,6	1,1	1,1	2,1	1,0	90,91%
Batteries	5	13	57	51,2	53,5	53,5	53,4	-0,1	-0,19%
Huile de moteur	2	3	16	14,8	10,2	10,2	15,0	4,8	47,06%
TOTAL	9	17	87	77,7	71,7	112,1	83,0	-29,1	64,21%

Le service a collecté **14 447** tonnes de déchets en 2025 (12 194 Tonnes en 2024), soit **18,48 %** de plus (2 221 Tonnes) qu'en 2024 avec les 2 principales variations suivantes :

- Les ordures ménagères (+1 266 tonnes),
- Les encombrants (+972 tonnes).

Tonnages collectés	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
En PAP¹	12 951	14 718	14 816	12 502	12 150	14 394	2 244	18,47%
Ordures ménagères	7 957	8 908	8 295	6 551	6 390	7 656	1 266	19,81%
Déchets verts	4 294	4 160	1 271	276	1 019	843	-176	-17,31%
Encombrants	217	1 370	4 874	5 586	4 143	5 115	972	23,45%
DUI ³	410	0	0	0	48	31	-17	-36,31%
Monstre métallique	17	103	32	16	27	12	-15	-54,17%
Mat. Démolition		9	89	0	0	8	8	
<i>Déblais, gravats, terre</i>	<i>44</i>	167	254	72	523	730	207	39,54%
Aux PAV⁴	17	58	77	24	44	53	9	21,02%
Verre	17	58	77	24	44	47	3	6,78%
Canette						6	6	
Textile		0	0	0	0	0	0	
TOTAL	12 968	14 776	14 893	12 526	12 194	14 447	2 253	18,48%
TOTAL Carcasses en nombre	-	-	-	-	-	104		

¹ Porte à porte

² Déchets d'équipements électriques et électroniques

³ Déchets urbains et industriels

⁴ Point d'apport volontaire

2-Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

a) Récapitulatif des tonnages enlevés

Les déchets ne provenant pas des ménages correspondent principalement aux déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités commerciales, artisanales, administratives et associatives présentes sur le territoire communal. Leur collecte est assurée en porte à porte, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères des ménages, selon les fréquences de collecte habituelles. Toutefois, les tonnages spécifiques à cette catégorie ne font pas l'objet d'un suivi distinct, les déchets étant collectés en mélange avec les ordures ménagères. A ce titre, seuls les abonnés non domestiques inscrits au service FTR peuvent être recensés. En 2025, leur nombre s'établit à 406 abonnés contre 514 en 2024, soit une diminution de 108 abonnés représentant une baisse de 21 %.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
Abonnés non domestiques (inscrits au service FTR)	380	351	349	353	479	514	406	-108	-21%

b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

Les pistes d'optimisation retenues lors de la phase 1 du SVEDMA sont :

Actions pour la collecte	Observation
Dotation de bacs individuels pour la collecte des OM résiduels	Depuis décembre 2020, en cours
OM : collecte en PAP 2 fois par semaine par secteur	Opérationnel depuis août 2020
DV : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Encombrants : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Mise en place d'une déchetterie sur la Commune	
Verre : rajout de 15 bornes	Financement sur fonds propres, installées en septembre 2024
Textile : rajout de 4 bornes	Financement via subvention CDT, installées en septembre 2024
Canette en aluminium : mise en place de 15 PAV de 4 m³.	

Actions pour le traitement / la valorisation	Observation
Aménagement d'une zone de broyage de DV	En interne
Valorisation des canettes en aluminium collectées en PAV	Conventions avec les associations Te Torea et Rima Here à renouveler
Broyage et valorisation du verre	En interne
Création d'un CET et réhabilitation complète de la décharge	

Les actions non réalisées dépendent :

- ✓ Des études de praticabilité des servitudes, faisabilité des points de regroupement des déchets et optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Des suites qui seront données à nos demandes de subvention.

Scénario à court terme



II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

1-Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

a) Localisation des unités de traitement

Depuis la fin des années 1970, les déchets collectés sont transportés et déversés à la décharge contrôlée de Mumuvai, installée sur des parcelles privées, qui n'étaient alors qu'un talweg naturel inexploitable, sur décision de représentants des propriétaires, alors membres du conseil municipal et soucieux du bien-être de la population de Faa'a.

Le site a consisté en le remblaiement progressif du talweg par des déchets en tous genres. Jusqu'en 2008, le site accueillait aussi bien les déchets de la commune de Faa'a que ceux des communes voisines. Il est divisé en 3 zones distinctes :



1- La zone aménagée (rose) correspond à un vallon remblayé (de déchets enfouis et de remblais de limon) aménagé sous forme de plateformes dont la première accueille un atelier communal et un chenil, et le reste un parcours de golf.

2- La zone en activité (jaune) aménagée sous forme de plateformes accueillant :

- 1^{ère} plateforme : une scierie et les déchets verts

- 2^{ème} plateforme : le nouveau pont à bascule opérationnel depuis juin 2023, un PAV pour les batteries et huiles, un conteneur pour entreposer les DEEE, un site de récupération (par les « chercheurs d'or ») de fils électriques et autres objets réutilisables sur les « monstres » et encombrants, les encombrants et gravats, les déchets ménagers déposés quotidiennement, une zone de dépôt de déchets de démolition.

3- La zone en aval (verte) correspond également à un vallon remblayé, aux versants escarpés, en continuité avec les 2 zones précédentes. Elle présente un massif de déchets à ciel ouvert moyennement à faiblement stable. Zone très peu anthropique (sauf sur les crêtes) et arborée, ce vallon constitue l'exutoire du trop-plein du réservoir MUMUVAI. Dans le courant 2021, cette zone a été exploitée pour enfouir des ordures ménagères afin d'avoir des plateformes.

b) Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple)

Les déchets sont **déversés directement dans le talweg**, sur le **terrain naturel**, puis **compactés** et **recouverts de terre**.

Cette méthode – combinant **tassage** et **couverture systématique** – vise à **limiter l'infiltration des eaux de pluie et des lixiviats** dans le sol. Elle permet une **réduction significative du risque de percolation** vers les couches profondes.

Il est à noter que la **nappe phréatique**, située à environ **400 mètres de profondeur**, **ne présente aucun risque de contamination** dans les conditions actuelles d'exploitation.

Le système de gestion des eaux pluviales est organisé selon deux principes complémentaires :

- Les **eaux du bassin versant amont** sont interceptées en amont du site, puis canalisées dans **deux caniveaux périphériques**, évitant ainsi tout ruissellement direct sur le massif de déchets.
- Les **eaux pluviales tombant sur le massif** sont quant à elles **collectées à la base de chaque talus**, avant d'être **redirigées vers ces mêmes caniveaux périphériques**,

assurant ainsi une maîtrise du ruissellement et limitant les risques d'érosion ou de dispersion de polluants.

A l'instar du CET de Paihoro, la pose d'une géo-membrane, d'équipements de collecte et de traitement des lixiviats et de biogaz n'est intéressante que pour les zones marécageuses où la perméabilité permet une infiltration rapide des eaux polluantes dans la nappe phréatique.

c) Capacité de ces unités

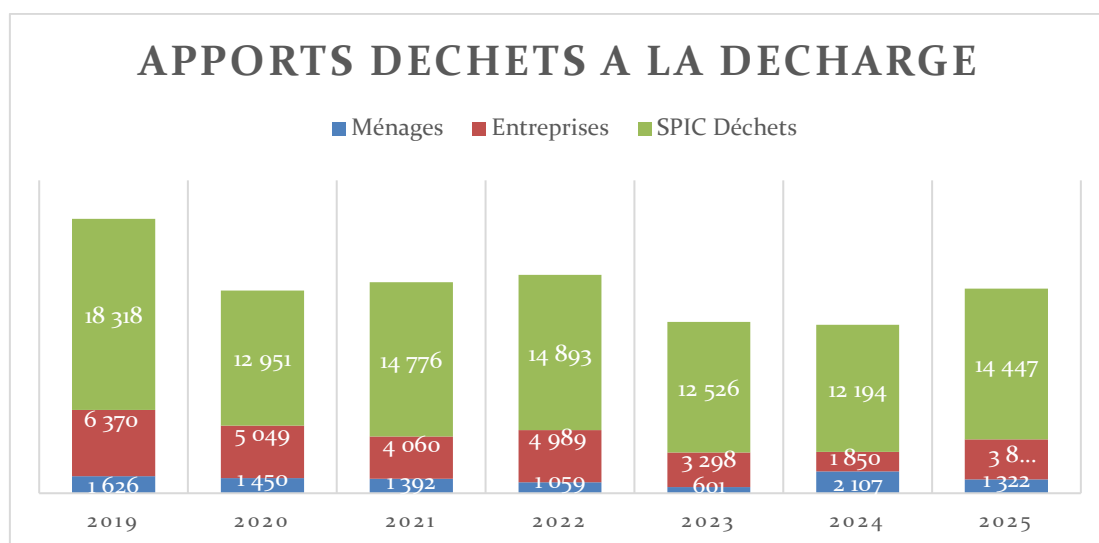
Selon le rapport d'analyse de l'ADEME suite à sa mission en janvier 2018, « une perspective de poursuite de l'activité d'enfouissement est raisonnablement envisageable à court terme (10 - 15 ans), sous réserve de l'existence du vide de fouille correspondant (cf. plan d'exploitation et relevé topographique à réaliser sans délai) à une conduite d'exploitation modifiée, pour tenir compte du modelé futur du massif de déchets dans sa configuration définitive, ainsi que la mise en place des ouvrages de délimitation et confortement du « casier » ouest et de gestion du ruissellement sur le site. ». La durée de vie du site pourrait être même prolongée par l'application de quelques règles de bonnes pratiques d'enfouissement, notamment :

- La réduction de la production des déchets et par conséquent des quantités enfouies,
- L'amélioration de la performance de collecte des déchets recyclables (verres, textile, D3E, encombrants...) et des déchets verts,
- La prise en charge par le Pays des déchets dangereux, non adaptés pour un stockage sur ce site, notamment des véhicules hors d'usage (VHU),
- La réalisation d'installations en amont de l'enfouissement permettant un premier tri et détournement avant stockage (déchèteries, quai de transfert, recyclerie),
- Le renforcement des restrictions d'apports pour les professionnels.

d) Tonnage traité dans l'année

En fin 2025, la quantité de déchets enfouis à la décharge a augmenté de 21,47 % en un an.

Tonnage des déchets portés à la DECHARGE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
Par les Ménages	1 626	1 450	1 392	1 059	601	2 107	1 322	-785	-37,27%
Par les Entreprises	6 370	5 049	4 060	4 989	3 298	1 850	3 849	1 999	108,06%
Par le SPIC DECHET	18 318	12 951	14 776	14 893	12 526	12 194	14 447	2 253	18,48%
TOTAL	26 314	19 450	20 228	20 941	16 425	16 151	19 618	3 467	21,47%



Au niveau du service FTR, l'apport volontaire des entreprises concerne 406 sociétés pour un montant total facturé de 39 millions en 2025. Cela représente 11% de l'ensemble des déchets portés à la décharge, selon la répartition suivante par type de déchets :

Tonnage des déchets portés à la décharge par les Entreprises	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
Nombre d'entreprises	155	94	108	101	387	406	19	4,91%
Matériaux de démolition (t)	3	23	35	92	44	39	-5	-10,42%
CMM ² (t)	853	25	122	37	2	208	206	10291,28%
Ordures ménagères (t)	83	267	59	89	248	149	-99	-39,80%
DUI ¹ (t)	2 130	1 227	1 626	1 529	1 039	1 510	471	45,36%
Déchets verts (t)	1 544	1 053	1 036	798	327	952	625	191,03%
Déblais gravats (t)	284	766	376	567	190	437	247	129,74%
Terre	146	701	1 735	185	0	553	553	
Verre	5	0	0	0	0	1	1	
TOTAL	5 049	4 062	4 989	3 297	1 850	3 849	1 999	108,07%

¹Déchets urbains et industriels

² Carcasses et monstres métalliques

2- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Afin de préserver la santé humaine et l'environnement, les actions suivantes sont menées :

- ✓ Continuité dans le renforcement de l'accès à la décharge,
- ✓ Sécurisation continue du site (réfection de la clôture, du portail...)

Aménagement du site :

Les déchets sont acheminés **majoritairement par camion** jusqu'au site de la décharge, puis dirigés vers des **casiers d'enfouissement** à l'aide d'une **pelle hydraulique**.

L'aménagement de la décharge s'effectue **de manière progressive**, au fur et à mesure du remplissage des casiers, entraînant le **déplacement des zones de dépôt** et des gisements.

Afin de limiter les nuisances, chaque couche de déchets est **compactée** et **recouverte de terre**, ce qui permet de :

- Réduire les risques de départs d'incendie,
- Contenir les **odeurs désagréables**,
- Éviter l'envol des déchets légers (notamment les sacs plastiques).

Depuis **2020**, les **talus exposés au vent** sont également **végétalisés** pour améliorer la stabilité des versants et limiter l'érosion éolienne.

À la suite de la visite des **experts mandatés par le tribunal** en vue d'évaluer l'**impact environnemental** de la décharge de Mumuvai, le SPIC Déchet a engagé plusieurs **travaux d'aménagement correctifs**.

Parmi les actions entreprises figure notamment le **reprofilage des talus**, visant à sécuriser le **massif de déchets** et à réduire significativement les **risques d'incendie**.

De plus, des travaux de gestion des ruissellements sur la décharge ont été réalisés pour éviter l'infiltration d'eau. Ainsi, sur la zone d'exploitation les eaux de pluies sont redirigées vers le versant Sud, tandis qu'au Nord le cours d'eau a été dévié de manière à l'éloigner au maximum de la zone d'exploitation.

Etudes de réhabilitation de la décharge :

Après l'évaluation simplifiée des risques de la décharge (jugée trop légère par l'Etat) réalisée par le bureau d'étude HA'AVITI en octobre 2013, le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie a procédé à l'étude d'impact des lixiviats de la décharge de septembre 2016 à mai 2017 en 4 étapes :

- ✓ Etude historique et documentaire : distinction d'une zone aménagée (hangar, practice de golf) de plus de 30 ans, et d'une zone exploitée de moins de 20 ans.
- ✓ Investigations de terrain : sondages, fouilles, prélèvements des eaux, gaz, sols, sédiments...
- ✓ Analyse des risques et des impacts : présence de signes de combustion interne et de signes d'instabilité du massif de déchets dans la zone en exploitation. La capacité d'autoépuration du terrain d'assise fait de celui-ci une barrière de protection efficace des eaux souterraines pour les polluants organiques et microbiologiques et certains métaux lourds. Pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles mais impact fort dans les sédiments sur le milieu « air », avec des teneurs fortes en biogaz et gaz.
- ✓ Plan de réhabilitation : moyennant des investigations complémentaires, il convient de définir pour la zone aménagée, des actions de correction et/ou de compensation des impacts constatés ou potentiels. Et pour la zone exploitée, des travaux de mise en conformité pour se rapprocher des directives du code de l'environnement de la Polynésie française

Enfin, du 19 au 31 janvier 2018, une mission de l'ADEME est venue compléter les études existantes pour caractériser au mieux le massif de déchets (connaissances suffisantes et non exhaustives) et arriver à un chiffrage et un phasage des travaux cohérents.

B – Indicateurs financiers

1– Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)

Le service d'élimination des déchets est exploité en régie dotée de la seule autonomie financière. Il assure la collecte et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, et des déchets verts. Les données financières ci-après sont issues du compte administratif et des éléments budgétaires du service. Elles distinguent les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, les recettes d'exploitation ainsi que les éventuelles participations ou subventions mobilisées au cours de l'exercice.

2 – Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

a) Résultats du service

L'analyse des données 2025 révèlent une amélioration du solde général positif cumulé de 126,6 millions portée par des recettes exceptionnelles et une maîtrise partielle des coûts.

1° - Dépenses

Dépenses de fonctionnement : 457,7 millions, +52%.

Elles regroupent principalement les charges nécessaires à l'exploitation quotidienne du service, notamment les charges de personnel, les dépenses liées à l'entretien et à la réparation du matériel roulant, les carburants, les fournitures, les prestations de service, ainsi que les frais liés au traitement ou à la valorisation des déchets.

En 2025, les charges de fonctionnement réelles du service s'élèvent à 404,5 millions contre 255,3 millions en 2024, soit une hausse de 149 millions et 58%. Cette évolution s'explique principalement par les dépenses importantes notamment :

- le recours accru de prestataires extérieurs au profit de travaux d'enfouissement des déchets à la décharge et de collectes des déchets (45 millions, +178%),
- l'entretien et la réparation du parc roulant (16 millions, +22 %),
- et les contentieux relatifs à l'occupation par la commune, de propriétés privées dans le cadre de l'exploitation de la décharge (44,5 millions, +519%).

Les opérations d'ordre s'élèvent à 53,2 millions et, sont également en progression de 8 millions et 18% par rapport à 2024.

Dépenses d'investissement : 26,6 millions, -53%.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux destinés à améliorer les moyens matériels du service et à accompagner les actions de modernisation de la collecte et de la valorisation.

En 2025, les crédits ouverts au budget étaient de 182,8 millions. Ils ont été réalisés à hauteur de 10,9 millions, soit un taux d'exécution de 6% contre 33% en 2024, et concernent principalement des dépenses d'équipement détaillées dans le tableau ci-après :

Projets d'investissement (en MF)	Budget voté	Réalisé	RAR 2025	Non démarré	% réalisé
Opérations d'équipement :	91,3	6,7	24,1	60,4	7%
2019002 - Action phase 1 du SEVDMA : bacs roulants	12,2	0,02	0,0	12,1	0%
2022012 - Aménagement CET de Mumuvai	57,0	6,7	5,0	45,3	12%
2024004 - 1 BOM 5m3	19,1	0,0	19,1	0,0	0%
2025017 - Mise en place des PAV	3,0	0,0	0,0	3,0	0%
Immobilisations corporelles :	91,5	4,2	0,1	87,2	5%
. Outillage industriel - Autres	0,0	3,7	0,0	-3,7	-
Projets d'investissement (en MF)	Budget voté	Réalisé	RAR 2025	Non démarré	% réalisé
. Autres installations, matériel et outillage techniques	3,0	0,03	0,0	3,0	1%
. Matériel de transport	86,4	0,0	0,0	86,4	0%
. Matériel de bureau et matériel informatique	0,0	0,1	0,0	-0,1	-
. Mobilier	0,1	0,1	0,0	0,0	123%
. Autres immobilisations corporelles	2,0	0,3	0,1	1,6	14%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	182,8	10,9	24,2	147,6	6%

Les opérations d'ordre sont comptabilisées pour 15,6 millions au titre des amortissements des subventions d'équipement et, représentent quant à elles, 59% des dépenses globales d'investissement.

2° - Recettes

Recettes de fonctionnement : 459,2 millions, +52%.

Les recettes du service proviennent principalement de la facturation aux usagers notamment au titre de la redevance ou de la facturation du service de collecte et de traitement des déchets. Elles proviennent également des participations du budget principal.

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 442 millions contre 301 millions en 2024, soit une hausse de 47% s'expliquant par le rattrapage de facturation des accès à la décharge (39 millions, +167%) et de l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (110 millions, +22%).

Hors résultat reporté, les opérations d'ordre sont également en hausse avec 15,6 millions en 2025 et correspondent aux amortissements des subventions d'équipement.

Recettes d'investissement : 53,2 millions, +18%.

Les recettes d'investissement 2025 proviennent principalement des opérations d'ordre au titre des dotations aux amortissements des biens acquis au 31/12/2024 en vue de leur renouvellement.

i) Redevances pour enlèvement des ordures ménagères

Les tarifs applicables sont ceux fixés par délibération n°436/2014 du 16 décembre 2014.

Abonnés inscrits au FTR	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
Abonnés domestiques	6 314	6 408	6 803	6 914	7 279	365	5%
Abonnés non domestiques	349	353	479	514	406	-108	-21%
Nombre total abonnés	6 663	6 761	7 282	7 428	7 685	137	2%

Recouvrement des redevances	2021		2022		2023		2024		2025	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
Redevances encaissées durant l'année	99,8	58%	121,2	67%	130,2	69%	98,8	89%	125,2	66%
Redevances non recouvrées durant l'année	71,6	42%	60,1	33%	53,7	28%	89,5	11%	65,6	34%
TOTAL	171,4	100%	181,3	100%	188,9	100%	188,3	100%	190,8	100%
Montant cumulé impayés au 31/12	321 505 949		273 652 621		286 359 625		324 932 352		110 100 619	

Sur l'exercice 2025, des créances irrécouvrables au titre des exercices 2011 à 2019 ont été admises en non-valeur pour un montant total de 97,7 millions.

ii) Droits d'accès à la décharge

Afin de **réduire au maximum les volumes de déchets dirigés vers la décharge contrôlée** et d'en assurer la **préservation à long terme**, les **droits d'accès**, initialement fixés par la **délibération n°26/2006 du 29 juin 2006**, ont fait l'objet d'une révision actée par la **délibération n°47/2011 du 30 août 2011**, complétée par la **délibération n°319/2013 du 17 décembre 2013**, pour une **entrée en vigueur au 1er janvier 2012**, selon les modalités suivantes :

TARIFS DES DROITS D'ACCES A LA DECHARGE	2006	2012
Tarif a) ordures ménagères : déchets domestiques	500 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif a) déchets urbains et industriels	3 000 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif b) carcasse et monstre métallique	8 000 F/Tonne	16 000 F/Tonne
Tarif c) déblais, gravats, matériaux de démolition	4 500 F/Tonne	
Tarif c) déblais, gravats, terre		9 000 F/Tonne
Tarif d) matériaux de démolition		18 000 F/Tonne
Tarif d) déchets verts	2 000 F/Tonne	
Tarif e) déchets verts		10 000 F/Tonne

En 2025, les recettes liées aux accès à la décharge s'élèvent à 39 millions (+24,4 millions) grâce au rattrapage de facturation.

iii) Recettes pour travaux en cession

Selon les dispositions de la délibération n°16/98 du 30 novembre 1998, ces recettes proviennent des prestations réalisées par le service pour le ramassage des gros détritiques et déchets divers. Le prix est fixé en fonction d'un devis qui tient compte du coût de la main d'œuvre, du coût d'acquisition de matériaux mis en œuvre et le cas échéant, du coût des prestations de service en entreprise sollicitées dans le cadre de cette intervention (location de camions, tractopelles, grues, engins de levage, etc).

En 2025, les recettes perçues au titre des travaux en cession s'élèvent à 942 613 F CFP contre 612 398 F CFP en 2024.

b) Evolution des résultats

1° - Principales variations

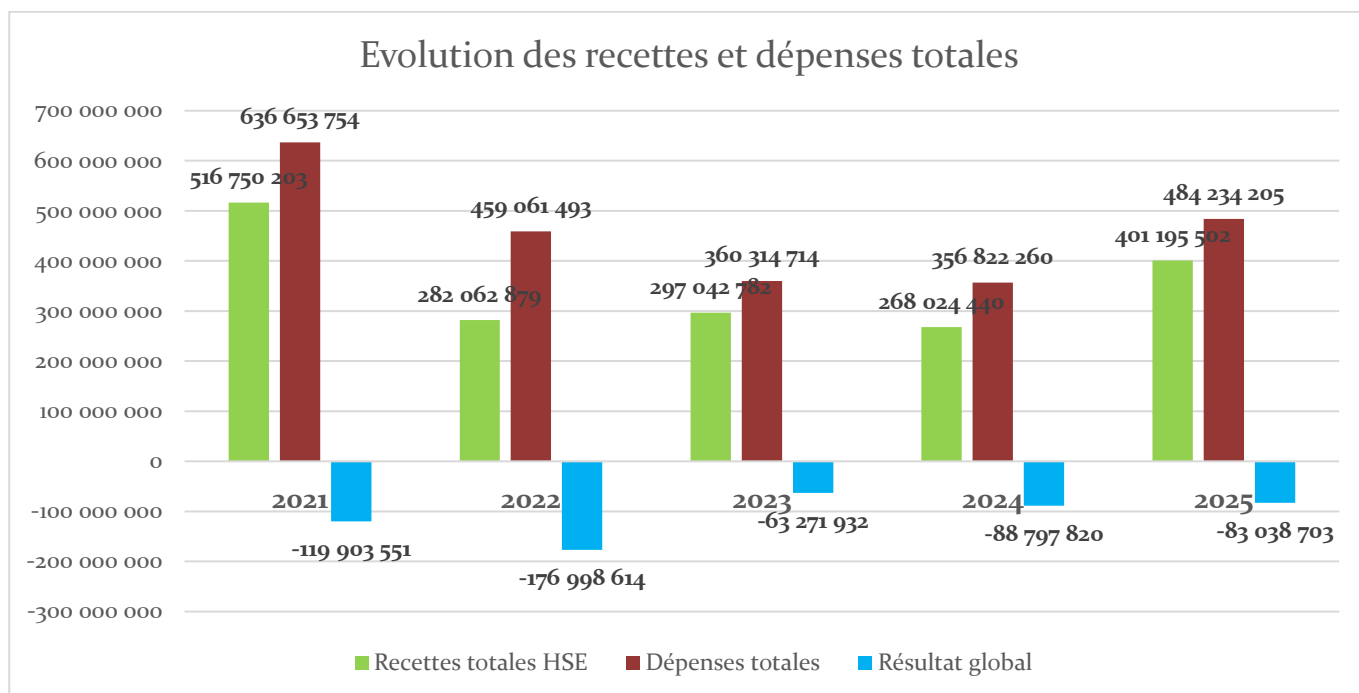
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
RECETTES	394 962 958	414 311 795	341 520 452	301 430 376	457 657 781	156 227 405	52%
Atténuation charges	2 667 089	1 394 383	1 705 276	3 116 917	1 087 900	-2 029 017	-65%
Produits des services	206 621 160	204 249 780	205 004 727	207 717 075	232 837 610	25 120 535	12%
Dotations, participations	0	1 188 000	928 050	0	0	0	-
Produits exceptionnels	113 787 313	205 402 186	133 882 399	90 596 384	110 426 568	19 830 184	22%
Reprise sur provisions	0	2 077 446	0	0	97 674 090	97 674 090	-

Opérations d'ordre	71 887 396	0	0	0	15 631 613	15 631 613	-
DEPENSES	371 710 660	414 311 795	341 124 115	300 257 486	457 657 781	157 400 295	52%
Charges générales	72 691 939	52 748 723	58 048 863	68 880 460	135 095 334	66 214 874	96%
Charges de personnel	181 212 468	186 416 678	196 469 700	185 189 727	161 599 185	-23 590 542	-13%
Autres charges gestion courante	0	0	0	0	97 674 090	97 674 090	-
Charges financières	912 990	456 495	0	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	2 078 558	4 658 579	1 932 113	1 262 790	10 137 844	8 875 054	703%
Dotations provisions	0	108 528 737	23 420 066	0	0	0	-
Opérations d'ordre	114 814 705	61 502 583	61 253 373	44 924 509	53 151 328	8 226 819	18%
Résultat fonctionnement	23 252 298	0	396 337	1 172 890	0	-1 172 890	2644%

INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
RECETTES	226 319 596	73 153 270	89 404 729	56 360 225	53 151 328	-3 208 897	-6%
Subvent° d'équipement	66 866 825	0	0	0	0	0	-
CDP Actions P1 SVEDMA	44 638 066	0	25 801 914	0	0	0	-
FIP 2 grues camion grappin	0	2 551 580	0	5 953 688	0	-5 953 688	-100%
FIP ETU praticabilité servitudes & optimisat° spic	0	9 099 107	0	0	0	0	-
CDT 15 bornes à canette et 4 à textile	0	0	2 349 442	5 482 028	0	-5 482 028	-100%
Opérations d'ordre	114 814 705	61 502 583	61 253 373	44 924 509	53 151 328	8 226 819	18%
DEPENSES	264 943 094	44 749 698	19 190 599	56 564 774	26 576 424	-29 988 350	-53%
Capital emprunt	17 901 761	17 901 763	0	0	0	0	-
Immobilisations incorporelles	1 507 635	1 124 200	150 195	0	0	0	-
Immobilisations corporelles	67 093 558	21 813 535	5 194 930	1 273 631	4 198 925	2 925 294	230%
OP Actions P1 SVEDMA	96 905 250	0	12 038 860	0	18 560	18 560	-
OP ETU praticabilité servitudes & optimisat° spic	6 137 894	0	0	0	0	0	-
OP 2 grues pour grappin et broyeur à déchets	3 509 600	0	0	33 184 644	0	-33 184 644	-100%
OP Achat logiciel du spic	0	2 998 200	0	0	0	0	-
OP Aménagt CET MUMUVAI	0	912 000	1 745 287	2 720 150	6 727 326	4 007 176	147%
OP 15 bornes à verre		0	30 452	8 014 875	0	-8 014 875	-100%
OP 15 bornes à canette et 4 à textile		0	30 875	11 371 474	0	-11 371 474	-100%
Opérations d'ordre	71 887 396	0	0	0	15 631 613	15 631 613	-
Solde d'investissement	-38 623 498	28 403 572	70 214 130	-204 549	26 574 904	26 779 453	13092%

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N-1	
RECETTES TOTALES	621 282 554	487 465 065	430 925 181	357 790 601	510 809 109	153 018 508	43%
DEPENSES TOTALES	636 653 754	459 061 493	360 314 714	356 822 260	484 234 205	127 411 945	36%
SOLDE GENERAL	-15 371 200	28 403 572	70 610 467	968 341	26 574 904	25 606 563	2644%

2° - Evolutions sur 5 ans



Malgré l'excédent de l'exercice (26,6 millions) et la progression des produits des services (25,1 millions) performance positive mais plus modeste, la commune devra poursuivre ses efforts pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du SVEDMA, réduire nos dépenses de fonctionnement et demander une prise en charge totale du coût du traitement par le Pays.

3 – Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Dette au 31/12	2021	2022	2023	2024	2025
Encours	17 901 761	0	0	0	0
Annuités	18 814 751	18 358 258	0	0	0
Intérêts	912 990	456 495	0	0	0
Capital	17 901 761	17 901 763	0	0	0

4 – Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Les prestations réalisées en 2025 concernent la sous-traitance pour l'enfouissement des déchets à la décharge contrôlée de Mumuvai (27,9 millions) et la collecte des déchets verts et encombrants (17,1 millions), la location de camions, de tractopelle et de drague pour pallier aux pannes des matériels roulants (6 millions), les frais d'entretien et de réparation des matériels roulants (15,6 millions), la maintenance du logiciel « SPICBIN » (2,1 millions).

5 –Autres indicateurs

AUTRES INDICATEURS (en CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût de la tonne de déchets enfouis ¹	28 112	22 799	18 376	19 785	20 769	18 591	25 448
Coût moyen réel par abonné ²	78 740	48 075	58 871	61 280	46 845	40 422	59 552
Redevance moyenne OM par abonné ³	20 442	28 095	28 111	30 210	25 267	25 357	25 090
Produits de gestion courante par abonné ⁴	22 513	29 073	31 010	30 210	28 514	28 384	30 439
Subvention d'équilibre par abonné ⁵	56 107	12 724	16 556	23 452	18 385	12 085	14 263
Coût moyen mensuel du personnel ⁶	404 481	398 567	365 109	398 326	409 312	385 812	374 072
Nombre de réclamations ⁷					15	60	72
Taux de réclamation ⁸					0,21%	0,80%	0,89%

¹ Dépenses de fonctionnement / Tonnage des déchets portés à la décharge par les administrés, les entreprises et le service CTD–

² Dépenses de fonctionnement / Nb total d'abonnés

³ Montant total des redevances pour enlèvement des OM / Nb total d'abonnés

⁴ Produits de gestion courante / Nb total d'abonnés

⁵ Subvention d'équilibre/ Nb total d'abonnés

⁶ Charges de personnel / Effectifs CDI et CDD

⁷ Nombre de réclamations enregistrées sur Dotelec

⁸ Nombre de réclamations / Nombre total d'abonnés

- a) Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) : non déterminé
- b) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés : redevance non encore instaurée mais étude et projet de délibération à venir
- c) Produit des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par les collectivités clientes : les produits constatés au titre des droits d'accès à la décharge concernent les déchets ménagers assimilés apportés par apport volontaire par des entreprises ou par des organismes publics comme la Direction de l'Equipeement, le Laboratoire des Travaux Publics, la Gendarmerie, le Centre pénitentiaire...

2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
28 217 488	23 787 230	3 852 407	14 633 303	39 050 658	24 417 355	167%

- d) Montant détaillé des aides reçues : aucune aide en 2024.
- e) Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière, valorisation énergétique) : aucune valorisation matière et énergétique n'existe à ce jour.

Conclusions : perspectives

POUR LA COLLECTE :

Durant cette année, l'indisponibilité de nos véhicules en raison des pannes s'est fortement réduite et nous disposons aujourd'hui d'un parc de véhicules en état correct de fonctionnement et à jour de leur visite technique, sauf pour 2 camions bennes.

En fin d'année, nous avons réceptionné un camion BOM de 5 m3 destiné aux servitudes difficiles d'accès.

Pour 2026, la commune prévoit de compléter les moyens existants et de redéfinir le périmètre d'intervention du service public de gestion des déchets, à travers les actions suivantes :

- Réorganisation des tournées de ramassage afin d'optimiser la collecte,

- Création de points de regroupement adaptés à la praticabilité des servitudes,
- Renouvellement du parc roulant avec l'achat d'un camion BOM 16 m3 et de deux camions benne 6 et 10 m3 qui remplaceront nos plus anciens camions bennes,

En parallèle, une page Facebook entièrement dédiée au SPIC sera lancée et permettra une meilleure information auprès de notre population.

Ce canal de communication nous permettra d'informer la population sur les ouvertures de la décharge contrôlée de Mumuvai, les dates de passage de nos camions pour la collecte des déchets verts et encombrants ou rappeler à tous la réglementation en matière de collecte de déchets.

L'année 2026 verra également la mise à disposition progressive de bennes de différentes tailles pour faciliter et améliorer l'efficacité de nos équipes lors de la collecte des déchets verts et encombrants.

Ces bennes seront déposées de manière ponctuelle sur des sites qui auront été sélectionnés.

POUR LA DECHARGE CONTRÔLÉE :

L'enfouissement des déchets accueillis par la décharge a été confiée à un prestataire spécialisé et les 2 dragues à godets en panne depuis plusieurs années seront mises à la réforme et vendues.

Suite à la mise en place de ce marché de prestation, la situation de la décharge s'est nettement améliorée.

Toutefois, un problème persistant subsiste s'agissant des 2 balances de pesée.

La balance électronique dernièrement installée est utilisée d'une manière chaotique, plus liée à une mauvaise utilisation des outils mis à disposition, qu'un quelconque dysfonctionnement de celle-ci et qui a abouti à son abandon.

S'agissant de la balance mécanique, son emplacement et le problème de voisinage ne facilite pas son utilisation.

Cette situation a malheureusement eu pour conséquence que de nombreux passages à la décharge n'ont jamais fait l'objet de pesée.

Pour l'année 2026, la commune de Faa'a entend poursuivre sa stratégie en matière de gestion des déchets, à travers les actions suivantes :

1. Suivi technique et sécurisation de la décharge contrôlée

- Poursuivre l'application des recommandations techniques des experts, notamment concernant la stabilisation des redans,
- Renforcer la sécurité du site de la décharge et engager sa transformation progressive en espaces verts.
- Remise en fonction de la balance électronique avec un balisage sur site obligeant tous les véhicules à être pesés.
- Informatiser l'échange de données entre la balance et le service FTR pour l'établissement des factures d'accès à la décharge.

2. Régularisation foncière et valorisation locale des déchets

- Le service juridique poursuivra les démarches de régularisation de l'emprise foncière de la décharge contrôlée de Mumuvai. Cette régularisation est une condition préalable essentielle à la mise en place d'équipements structurants destinés à la valorisation des déchets.

Une aire de broyage des déchets verts sera créée, ainsi que 2 zones sécurisées : la première pour accueillir nos camions BOM lors des pluies, et une seconde pour accueillir les particuliers pour ne plus faire croiser des véhicules particuliers et des poids lourds sur un même site, des accidents ayant déjà eu lieu.